perspectives

pour une tunisie meilleure

groupe
d'études
et
d'action
socialiste

Avril 1964 - n° 3

sommaire

Editorial 1

L'évolution du régime politique en Tunisie 5

Les problèmes agraires en Tunisie :
La coopération agricole en Tunisie (3) 18

Une interview de Maxime Rodinson
Sionisme...Judaïsme...conflit israélo-arabe 31

Réflexions sur la culture nationale 40

Documents
Les caractéristiques de l'Algérie 47

Bloc-notes du militant
Que se passe-t-il à l'A.E.M.N.A. ? 54
A propos de la réaction de "l'Avant-Garde" 59

Perspectives n° 3

Organe du Groupe d'Etudes et d'Action socialiste

Pour toute correspondance : Perspectives B.P.38 BAGNEUX (Seine)

éditorial

Lors des années glorieuses de lutte nationale, ceux qui affrontaient la prison ou la mort consentaient aisément à ce sacrifice au nom des "lendemains qui chantent", de "l'avenir radieux" et de la pleine reconquête pour eux et ceux qui les suivront de tous les attributs de la liberté et de la dignité.

Huit ans sont passés et il est permis, au nom de la fidélité à leur mémoire, de se poser un certain nombre de questions. Et d'abord celle-ci : Pourquoi ce qui était inscrit sur toutes les banderoles à l'avant des manifestations, ce qui était promis dans tous les discours avec autant d'éclat, devient-il subitement un luxe qu'on ne peut se permettre, un produit de riches auquel nos réalités nationales ne peuvent s'adapter ? Ainsi en va-t-il de ce thème si suggestif naguère : celui de la liberté et de la démocratie. Dans le même ordre d'idées, n'est-ce pas la pire des injustices qu'au nom des "vingt-cinq années de lutte", un homme s'en vienne à accaparer à lui tout seul la moitié d'une bataille livrée et gagnée par un peuple tout entier ? N'est-ce pas une marque de mépris pour tous ceux qui, anonymement, ont fait leur devoir de citoyens que de se voir reléguer au rôle de consommateurs de bonnes paroles, ou au mieux, de fournisseurs de claque pour l'alimentation des applaudimètres ?

Pour notre part, nous pensons qu'il y a là une déviation grave. Le phénomène est amplement développé dans ses causes et son évolution tout au long de l'article, contenu dans ce numéro, portant sur l'évolution du régime politique dans notre pays. Bornons-nous ici à dire que c'est trop peu aimer son pays, trop peu croire en son avenir, trop vite oublier Chaker et Hached, que de céder au mythe de l'homme irremplaçable, providentiel, sauveur. Au contraire, profondément convaincus des ressources inépuisables de notre peuple, nous lui faisons entièrement confiance pour qu'il sécrète constamment dans ses rangs les hommes de valeur qui sauront rester sous ses ordres, dans la concrétisation de ses aspirations les plus profondes et les plus légitimes.

Pour l'heure, nous, membres du Groupe d'Etudes et d'Action socialiste, nous optons résolument pour la lutte contre toute forme d'idolâtrie; nous ne cesserons d'exiger que notre pays se démocratise, que notre Constitution soit réhabilitée, que nos libertés d'opinion, d'expression, de presse et de réunion soient choses effectives. Il y a là pour nous autant un devoir de citoyen que le meilleur service que nous puissions rendre à la cause du Socialisme.

Cependant, n'en doutons pas : les tenants patentés de "l'authentique réalité nationale" ne manqueront pas de feindre l'indignation et de s'écrier que notre problème, c'est celui de la faim, non de la liberté. Qu'ils veuillent donc bien nous répondre à ces questions.

Depuis huit ans que nous sommes indépendants, combien y a-t-il de chômeurs en Tunisie ? Autant sinon plus que lors du premier jour de l'indépendance.

Depuis huit ans que nous sommes indépendants, où en est le problème de la répartition des terres ? Toujours au même point, s'il n'empire. 2% des propriétaires accaparent le quart des terres.

Depuis huit ans que nous sommes indépendants, combien sont les cireurs, les mendiants et tous les crève-la-faim qu'on croise dans la rue ? Au même nombre, pour la grande joie des touristes.

Cependant, est-ce à dire que rien ne s'est fait chez nous depuis lors ? Au contraire, et même beaucoup de choses. Des villas somptueuses fleurissent, mais qui les habite ? Des autoroutes sont tracées, mais qui les utilise ? De grands barrages s'édifient, mais la terre de qui s'en irrigue ? Des sociétés naissent, mais qui les gère et s'en remplit les poches ? Des unités de production sont créées, mais qui y adhère et qui les préside ?

Faut-il le dire ? Tout le monde sauf ceux qui avaient faim au premier jour de notre indépendance.

*
* *

Concrètement, dès lors, le régime du pouvoir personnel ne peut se prévaloir de son efficacité contre la faim pour se disculper devant les objections graves qu'appellent immanquablement ses méthodes. La plus fondée et la plus juste sera précisément celle de son incapacité à résoudre les problèmes de la faim. Car plus que tout autre régime, c'est celui qu'affectionnent tous les profiteurs et exploiteurs - et ils sont légion aujourd'hui en Tunisie - pour accomplir dans la quiétude leur sinistre besogne d'accaparement qui ne peut se concevoir qu'aux dépens des plus déshérités : la classe laborieuse des villes et des campagnes.

Puissent ceux qui fêtent aujourd'hui le 30ème anniversaire de leur Parti le comprendre. Ils s'éviteront ainsi leur propre suicide, car, n'en doutons pas, si les choses doivent rester en l'état, la goutte finira bien par faire déborder le vase, et alors tant pis pour ceux qui n'auraient pas su prévoir. Leurs épaules devront être bien larges pour supporter les conséquences d'une aussi lourde erreur.

"Perspectives"

SOLIDARITE

AVEC NOS CAMARADES MAROCAINS

Hassan II, roi du Maroc, parle bien et même comme un livre. Il a dit récemment : "Si le Maroc échouait dans son expérience démocratique - ce qu'à Dieu ne plaise - ce serait un échec pour la liberté et la démocratie dans le continent africain tout entier, pour lequel le Maroc a choisi d'être un exemple et un modèle de liberté et de démocratie."

Franco aussi parle le même langage et affirme que, grâce à lui, l'Espagne est aujourd'hui un modèle de démocratie...

Mais qu'importent les mots ! Au Maroc, les faits sont beaucoup plus contraignants. Ils se résument en une machination odieuse, ourdie par le Roi, sa Cour et sa police, contre ce que le Maroc a de meilleur, de plus populaire et de plus combatif : l'U.N.F.P. et ses vaillants militants. Ils se résument en un "procès" qui fut une parodie de justice et une mascarade que tout démocrate a réprouvées et haïes. Ils se résument enfin en une série de condamnations à mort dont sont victimes onze dirigeants et militants de l'U.N.F.P., parmi lesquels Basri, Ben Barka, Ben Jalloun et Moumen Diouri.

Contre cet acte arbitraire, nous ne pourrons que joindre notre voix à toutes celles qui, du monde entier, ont manifesté leur indignation et marqué leur réprobation. A nos camarades de l'U.N.F.P. et de l'U.N.E.M., nous affirmons notre soutien sans réserve et les assurons de notre sympathie agissante.

Quant à la leçon de démocratie que veut donner Hassan II à l'Afrique, nous lui préférons cette autre, plus juste et plus conforme à la réalité de tant de pays de notre continent :

"Quand les hommes au pouvoir ne gouvernent que par la terreur, la torture et la corruption, quand, pour imposer au peuple une politique forcenée, ils ont recours aux procédés les plus odieux, quand, pour juger leurs adversaires, ils mutilent la justice et piétinent les lois qu'ils ont eux-mêmes édictées, quand, au cri de la solidarité internationale, ils n'opposent que leur obstination et leur vanité, on peut dire, sans risque de se tromper, que ces hommes sont perdants dans la bataille qu'ils engagent contre le Peuple."

l'évolution du régime politique en Tunisie

L'évolution du régime politique en Tunisie, d'un libéralisme de façade à un autoritarisme de plus en plus accentué, a été commandée par le déroulement et les résultats de la période de lutte contre le colonisateur. Le grand problème de la direction de la révolution nationale et la solution qu'il a reçue, nous permettent de mieux comprendre la situation actuelle.

L'Etat de sous-développement intentionnellement entretenu par le colonisateur ayant empêché la formation d'un prolétariat conscient, la grande majorité du peuple tunisien était et reste encore essentiellement constituée par les petits fellahs et les ouvriers agricoles dont la participation au mouvement de libération devait être déterminante. Le niveau de conscience politique de ces masses paysannes ne leur permettait pas de se donner la direction révolutionnaire souhaitée qui aurait pu engager le pays à la fois dans la voie de la décolonisation et dans celle de l'édification d'une société socialiste.

N'étant sensibles qu'au seul impératif de libération nationale, elles étaient prêtes à suivre n'importe quel parti qui les conduirait à l'indépendance.

Le vieux Destour, dont le seul mérite a été d'apparaître le premier sur la scène, échoua dans son rôle de direction. La grande majorité des membres de son Comité Exécutif de par leur origine aristocratique et même féodale se méfiaient des masses populaires craignant un éventuel débordement sur le plan des revendications et de l'action (1). Ils se contentèrent donc d'une activité limitée aux seuls centre urbains, délaissant les campagnes et, de ce fait, la grande majorité de la population tunisienne.

Erreur fatale qui fit qu'à défaut d'assises populaires solides, le vieux Destour ne résista pas à la première secousse sérieuse qui l'ébranla (scission du Congrès de Ksar Ellal en 1934) et finit par céder la direction du Mouvement de Libération nationale à un autre parti plus dynamique : le Néo-Destour.

Ce rôle de direction du mouvement de libération nationale aurait dû revenir à un parti authentiquement révolutionnaire qui, de par sa vocation et sa doctrine, aurait été le mieux placé pour canaliser tous les courants nationaux dans un même ensemble d'avant-garde. L'influence néfaste des éléments traditionnalistes sur une population profondément religieuse, la propagande anti-communiste des autorités coloniales, l'origine sociale petite-bourgeoise de la grande partie de l'intelligentzia de l'époque, tout cela a fait que l'implantation dans le pays d'un tel parti s'avéra longtemps difficile. Si l'on ajoute à ces difficultés le fait que le Parti communiste tunisien, qui vit le jour en 1933, a, dès sa création, fait une erreur stratégique grave en ce qui concerne l'évolution du mouvement de libération nationale, on comprend pourquoi il ne suscita pas une massive adhésion populaire. A l'origine, section tunisienne du Parti communiste français, et fidèle à la ligne de conduite du P.C.F. (Thèse de l'Union française), il préféra subordonner l'évolution politique de la Tunisie à celle de la France.

La tardive et courageuse autocritique (2) qu'il fit lors de son congrès de 1957 ne change rien aux données fondamentales des années de l'avant-guerre. En effet, c'est à cette époque que la petite et moyenne bourgeoisie, compte tenu de l'absence, d'une avant-garde populaire, s'attribua la direction du mouvement de libération nationale.

Le parti libéral constitutionnel (Néo-Destour), porte-parole de ces couches moyennes de la population, allait très vite étendre son influence sur tout le pays, suscitant un élan populaire sans précédent. Il lui fallut au préalable venir à bout de deux difficultés majeures auxquelles il se heurta :

1) Démanteler le vieux Destour qui contrôlait encore une bonne partie de l'opinion citadine; à ce propos, il faut savoir rendre gré au Néo-Destour d'avoir ainsi débarrassé le pays d'une force politique rétrograde qui fit plus de mal que de bien à la révolution nationale, puisque durant plusieurs années, elle constitua un frein à son développement.

2) Mettre un terme aux dissensions internes inhérentes à l'hétérogénéité de la première "équipe" du Néo-Destour. Il fallut pour cela toute l'énergie de Bourguiba

---

1) En fait, le mouvement nationaliste commença dès 1883 dans divers groupements, principalement "le Mouvement bourgeois de Tunis" et "Les anciens de Sadiki", où se retrouvèrent diverses personnalités : Bach Hamba, Sfar, Guellatis, Khaïrallah, Ben Mustafa, et d'où émergea le cheikh Thâlbi, fondateur du vieux Destour.
Ces groupements évoluèrent très vite en partie d'élite, "parti évolutioniste" et "parti Jeune Tunisien", coupés des masses à qui il ne fut fait appel que lors de la révolte du Djellaz le 7 novembre 1911.

2) Extrait du Manifeste du P.C.T., 6e Congrès national, décembre 1957, p. 28. Appréciant de façon erronée la situation, le parti communiste tunisien a accordé une attention excessive au développement de la situation internationale et de la situation en France, il a par contre peu tenu compte du développement de la situation nationale et de son fondement essentiel : le problème national. Cette façon de voir a conduit à formuler ses objectifs stratégiques d'une façon erronée et en retrait des sentiments et aspirations des masses populaires. C'est ainsi que, surestimant l'évolution de la situation en France et considérant que, dans le front commun de lutte contre l'impérialisme français, le rôle essentiel serait joué par le peuple français, le P.C.T. a été amené à militer à contre-courant pour l'adhésion de la Tunisie à l'Union française à un moment où l'indépendance était à l'ordre du jour et où le mot d'ordre d'indépendance soulevait l'enthousiasme des peuples d'Afrique et d'Asie.

pour préserver l'unité du parti et imprimer au mouvement l'autorité dont il avait besoin, Ce souci de préserver l'unité, louable en soi, allait être lourd de conséquences puisqu'il permettra la substitution au sein de l'équipe dirigeante de la direction personnelle à la direction collégiale. Cela ira s'accentuant et se transposera après l'indépendance, à l'échelle gouvernementale (surtout après la crise youssefiste).

Ces deux écueils surmontés, le Néo-Destour allait, à travers vents et marées, pénétrer au sein de toutes les couches de la population tunisienne sans exclusive aucune.

Il sut préserver son potentiel de combat durant la période difficile de la deuxième guerre mondiale et jusqu'au moment où dans des conditions nationales et internationales favorables, il décida de livrer la bataille décisive qui devait mettre fin à la domination étrangère.

Fort de l'auréole de l'indépendance, de l'immense popularité de son chef, de l'enthousiasme des masses, de son implantation dans le pays (infrastructure particulièrement efficace) et surtout de l'absence d'un mouvement politique de gauche capable d'infléchir son action dans un sens authentiquement révolutionnaire, le Néo-Destour se trouva être, une fois l'indépendance acquise, seul maître du destin politique de la Tunisie nouvelle.

Les masses tunisiennes qui ont conçu l'indépendance, surtout dans les dernières années de la lutte, comme la première phase d'une grande transformation politique, économique et sociale de leur pays, lui faisaient volontiers confiance. Hélas, il leur fallut déchanter : sur le plan politique, l'autoritarisme de fait exercé derrière un libéralisme de façade allait aboutir, après le "durcissement" des années 1961-1962, à une dictature institutionnalisée.

LE LIBERALISME DE FACADE ET L'AUTORITARISME DE FAIT

1. LE LIBERALISME DE FACADE

Ce libéralisme dont se réclame le Parti néo-destourien va revêtir trois aspects :

Multipartisme formel (3) - La Constitution autorise la création des partis politiques et admet l'exercice de l'activité politique concurrente à celle du parti au pouvoir. En fait, parallèlement au Néo-Destour, il n'existe au lendemain de l'indépendance que le vieux Destour moribond et le Parti communiste qui recrute ses militants surtout dans les milieux intellectuels et dans quelques milieux ouvriers.

Le second aspect - Les compétitions électorales . C'est ainsi que pour les élections à l'Assemblée nationale constituante, qui eurent lieu le 15 mars 1956, et malgré le scrutin de liste majoritaire à un tour et le découpage, favorable au Néo-Destour, du pays en dix-huit circonscriptions électorales, le Parti communiste put participer à la compétition en présentant des listes concurrentes qui recueillirent quelque 7.350 suffrages.

Les élections municipales du 25 mars 1957 au scrutin de liste majoritaire à un tour avec possibilité de panachage, permirent même à des éléments non destouriens d'arracher 47 des 770 sièges à pourvoir, soit

3) Nous éviterons de nous étendre sur la crise youssefiste qui a marqué les premiers mois de l'indépendance de notre pays. L'étude de cette crise et de ses conséquences, brillamment développées dans un récent mémoire de Sciences Politiques, déborde le cadre du présent article. Disons simplement qu'à nos yeux la crise youssefiste fut une crise classique de direction, provoquée par des motifs personnels, Ben Youssef groupant autour de slogans démagogiques (lâchage de l'Algérie, remise en cause des conventions, chauvinisme religieux, etc...), un ensemble hétérogène allant de l'aile conservatrice de la bourgeoisie nationale aux tenants d'un panarabisme mal assimilé et enfin, les Tunisiens cristallisés autour du phénomène régionaliste qui découlait de cette lutte de direction. La crise youssefiste a contribué, cela est certain, au renforcement du pouvoir personnel au sein du parti et de l'appareil d'Etat.

la totalité des sièges à Hamman-Sousse, Nabeul, Bou-Arada et Feriana.

Cet aspect du libéralisme de façade subsista sous une forme plus atténuée jusqu'aux élections législatives du 8 novembre 1959 au cours desquelles le Parti communiste put, tant bien que mal, présenter, sans succès d'ailleurs, deux listes : l'une à Tunis, l'autre à Gafsa.

Le troisième aspect - Une relative liberté de presse . Le vieux Destour s'exprima d'abord dans "Al Irada" puis dans "Al Istiqlal". Les indépendants purent trouver dans "As Sabah" et "L'Action" (devenue "Afrique-Action" puis "Jeune Afrique") une certaine liberté d'expression.

Le Parti communiste eut quant à lui deux organes de presse : "El Talha" en arabe et "L'Avenir" en français, et les progressistes lancèrent un mensuel "Tribune du Progrès".

Ces concessions, somme toute mineures, ne gênaient nullement le Néo-Destour. Elles constituaient pour lui une caution de libéralisme aux yeux de l'opinion internationale bien souvent dupe du "vernis" démocratique. Sur le plan intérieur, ces concessions lui permettaient tout à la fois de "prendre le pouls" de la population et de contrôler les progrès au sein de l'opinion des divers courants de l'opposition.

Dans les faits, les poursuites judiciaires engagées contre les journaux de l'opposition sous des prétextes dérisoires, les saisies de ces journaux, la dissolution de municipalités non orthodoxes et les pressions exercées sur certains candidats non destouriens aux élections municipales législatives afin de les amener à retirer leur candidature (Sfax, Mahdia, Souk-El-Arba) (4) ôtent ce masque de démocratie au régime.

Dans le fond, l'omnipotence du Néo-Destour resta totale, son hégémonie sur les organisations nationales alla de plus en plus grande, le culte de la personnalité se fit de plus en plus marqué : derrière le libéralisme de façade s'exerça durant toute cette période qui suivit l'indépendance un autoritarisme de fait.

2. L'AUTORITARISME DE FAIT

AVANT LA DECLARATION DE LA REPUBLIQUE

En effet, le 29 décembre 1955, le Bey scelle les décrets portant convocation d'une Assemblée nationale constituante élue au suffrage universel, direct et secret. Nous assistons alors au noyautage des élections à la Constituante par le Néo-Destour qui unit autour de lui toutes les organisations nationales au sein du "Front national" (5). Malgré ce noyautage, la montée de l'autoritarisme ne va pas se faire sans difficultés. Des divergences vont apparaître à l'intérieur même de l'Assemblée mais débordant ce cadre, elles vont poser en fait le problème de l'autonomie des syndicats.

a) L'animation au sein de l'Assemblée. Au sein de l'Assemblée, qui le 8 avril 1956 s'était donnée Bourguiba comme Président, M. Ben Salah soutenait le 24 avril 1956 une motion insistant sur le contrôle de la politique du gouvernement en matière de finances publiques, de législation sociale, de politique étrangère et mentionnant la possibilité de convoquer l'Assemblée sur l'initiative du tiers des députés. Il fera de même un réquisitoire très animé, au moment de la discussion du budget contre la politique du gouvernement.

Le Président Bourguiba lui répondra en ces termes : "Il ne faut pas que les revendications égalitaires prennent l'accent de la pression revancharde et destructive des démunis contre les possédants."

En fait, cette animation au sein de l'Assemblée était d'autant plus gênante pour le gouvernement qu'elle trouvait des appuis à l'extérieur de l'Assemblée et du Néo-Destour, c'est-à-dire dans les milieux syndicaux.

4) Un arrêt regrettable de la Cour a institué ce dangereux moyen "légal" car "il se trouvera toujours" un candidat sur toute une liste qui fléchira au dernier moment soit par peur soit par corruption.
5) Le quotidien indépendant "As Sabah" commentait les élections en ces termes : "Le résultat fut celui que tout le monde savait, à Tunis comme à Paris, des semaines à l'avance (...) Ainsi ont été confirmés les noms des députés. Cette campagne fut artificielle."

b) Les problèmes syndicaux . Il est entendu que les syndicats patronaux :

. Union tunisienne des artisans et des commerçants,

. Union nationale des agriculteurs de Tunisie,

ne posaient pas de problèmes au gouvernement. L'U.T.A.C. le soutenait et l'U.N.A.T. était un organe favorable au Bureau politique du Néo-Destour puisqu'il remplaçait l'U.G.A.T., organe qui s'était rallié au "Secrétariat général" au moment de la crise youssefiste. Il est inutile de préciser que ces deux syndicats patronaux étaient hostiles à toute forme de planification et à toute réforme radicale (6). Bien au contraire, ils appuyaient le gouvernement dans son libéralisme économique et soutenaient comme lui toutes les vertus de la concurrence, de l'initiative individuelle et de la libre entrée et sortie des capitaux. D'un côté le gouvernement renforce sa position en s'appuyant sur les syndicats patronaux, partisans du "total laisser faire" et d'un autre côté, l'U.T.A.C. et l'U.N.A.T., garantes de la propriété privée et de l'initiative individuelle, trouvaient un soutien de poids en la personne du Président Bourguiba et du Néo-Destour.

En vérité, les difficultés venaient de l'U.G.T.T. (7) qui prenait une trop grande autonomie tendant à s'ériger en un parti ouvrier détaché du Néo-Destour. La Centrale syndicale pressait le gouvernement de mettre en application le programme économique adopté par son Congrès de 1956. Ce Congrès proposait un plan de développement permettant de doubler le revenu national en dix ans. Les principaux thèmes étaient la planification, la mobilisation des ressources humaines, le développement du Centre et du Sud, l'industrialisation progressive, le dirigisme en matière de crédit et d'investissement, l'intégration nord-africaine. Ce programme inquiétait beaucoup les dirigeants du Néo-Destour qui s'étaient prononcés pour une politique économique libérale et qui voulaient assurer au capital tunisien un climat social favorable.

La série des grèves spontanées qui eut lieu quelques semaines après la proclamation de l'Indépendance exprimait la volonté, la réaction première des masses laborieuses de voir se traduire dans les faits cette indépendance.

La crise entre le gouvernement et la Centrale ouvrière était latente; elle fut décisive.

Aux yeux de la bourgeoisie terrienne et de la grosse bourgeoisie affairiste soutenues par le gouvernement, un affaiblissement du mouvement syndical était nécessaire pour faire régner "la paix sociale" (8).

Faire éclater l'U.G.T.T. de l'intérieur, voilà la meilleure manière d'en finir avec un syndicat qui osait parler d'égal à égal avec le Néo-Destour et qui commençait à acquérir une influence de plus en plus grande dans les campagnes tunisiennes, gênant les gros agriculteurs que la récente promulgation du statut de l'ouvrier agricole avait "frappés de stupeur". L'hostilité de Habib Achour pour certains dirigeants syndicaux fut mise à profit par le Néo-Destour pour provoquer, le 20 octobre 1956, une scission au sein de l'Union. La nouvelle Centrale U.T.T. prit d'emblée, sous la direction de Habib Achour, un caractère régionaliste et malgré les déclarations démagogiques de ses responsables, ne put cristalliser en son sein la masse des travailleurs tunisiens : l'U.G.T.T. restait la Centrale la plus représentative.

C'est alors que le Néo-Destour, plus que jamais décidé à éliminer Ben Salah (9) et les idées dont il s'était fait le défen-

6) Leur réaction au lendemain de la promulgation du décret du 3 août 1956 concernant le statut de l'ouvrier agricole est particulièrement significative à cet égard.
7) Dès le congrès de Sfax du Néo-Destour, en novembre 1955, l'U.G.T.T. avait présenté par l'intermédiaire de M. Filali une motion vigoureuse où elle laissait entrevoir sa préférence pour un certain travaillisme tunisien progressif et même socialisant.
8) "La grande bourgeoisie tunisienne sait ce qu'elle fait en détournant le peuple de la lutte sociale. Il est inadmissible que le gouvernement lui emboîte le pas." Ben Salah à l'Assemblée nationale en 1956.
9) Le 10 avril 1956, Ben Salah était allé jusqu'à déclarer : "Pour la première fois, les notions de droite et de gauche vont apparaître en Tunisie et seront consacrées sur le plan d'une Assemblée. Que des oppositions surgissent, nous n'en serons pas surpris."

seur, prit l'initiative de monter la sinistre comédie que fut la "réunification du mouvement syndical". Le Secrétaire général de l'U.G.T.T., qui se trouvait alors à Casablanca pour débattre des problèmes communs aux trois Centrales maghrébines, fut limogé le 26 décembre 1956.

Le plan machiavélique destiné à briser l'élan syndical et à vider l'U.G.T.T. de son contenu progressiste apparaissait ainsi clairement et le Président Bourguiba lui-même, commentant, le 27 décembre, la crise de la Centrale ouvrière, déclarait : "L'Union nationale n'a de sens que si les éléments qui la composent tendent par-delà les divergences vers un but. Il en va de même pour l'unité syndicale, elle a été compromise ces dernières semaines, des dirigeants du mouvement ouvrier se sont trouvés dans la nécessité logique de se débarrasser des éléments qui, au sein du monde ouvrier, étaient à l'origine du mal."

La capitulation de Ben Salah, qui ne sut et ne voulut pas faire confiance à la force de son mouvement, permit au Néo-Destour de "réunifier" l'U.G.T.T. qui, confiée à Tlili, membre du Bureau politique du parti, allait perdre toute vitalité et efficacité. Pourquoi Ben Salah a-t-il cédé aux pressions du pouvoir ? Sa nomination en juillet 1957 comme ministre de la Santé publique(10) nous en donne la meilleure explication. Quant aux cadres scissionnistes, leurs nominations à de hautes fonctions au sein de l'appareil d'Etat constituent une preuve supplémentaire de la complicité du Néo-Destour.

L'U.G.T.T. écrasée en tant que force syndicale et politique, le Néo-Destour aura le monopole de la vie politique en Tunisie. Cela aura essentiellement deux conséquences:

- l'intimidation de la classe ouvrière avec promulgation de la loi sur "l'autorisation préalable de grève". La classe laborieuse n'ayant plus de force syndicale apte à défendre réellement ses droits, se verra dépouillée d'une arme pour laquelle elle a longuement lutté durant la période coloniale.

- La loi sur l' "outrage au sentiment public", formule vague et très floue, qui permettra facilement au gouvernement de mettre en accusation toute personne qui oserait faire des critiques sur la politique menée par les gouvernants.

APRES LA DECLARATION DE LA REPUBLIQUE

La "paix sociale" rétablie, la bourgeoisie nationale allait se retourner contre les restes du féodalisme politique qui se manifestait par une monarchie des Beys dont le prestige était presque nul. Le 25 juillet 1957, l'Assemblée proclamait à l'unanimité la République et confiait au Président Bourguiba les "charges de chef de l'Etat, dans les conditions actuelles, jusqu'à la mise en vigueur de la Constitution." Cette résolution allait consacrer le pouvoir personnel du Président Bourguiba : en effet, dès le lendemain, ce dernier promulguait "au nom du peuple" une loi, sur l'organisation provisoire des pouvoirs publics, en vertu de laquelle le pouvoir législatif serait exercé par le Président de la République en Conseil de cabinet. C'est sur cette base que devaient être entreprises les grandes réformes : Réforme du code de procédure civile, du code d'instruction criminelle, le Statut de la fonction publique, la loi électorale, etc... Comment, dès lors, ne pas qualifier la décision de l'Assemblée nationale de véritable capitulation.

Dorénavant, le Président monte à la tribune et prononce un discours fleuve, son prestige est tellement grand qu'il paraîtrait sacrilège de discuter ses points de vue. Après le 27 juillet 1957, l'Assemblée consacrant son effacement de la vie publique proprement dite, va se cantonner dans ses stricts pouvoirs constitutionnels, se réunissant dans les circonstances graves sur convocation du chef de l'Etat, pour entendre son discours et voter à l'unanimité des motions de soutien à sa politique.

La Constitution promulguée le 1er juin 1959 consacre la situation de fait existante. En effet, elle institue un régime présidentiel très renforcé, l'exécutif bénéficiant d'un pouvoir très large (particulièrement les articles 28 à 32) et l'Assemblée ne détenant qu'un pouvoir dérivé. Néanmoins, la Constitution garantit la liberté d'ex-

10) Il a fait depuis plusieurs autocritiques, reniant dans leur totalité ses positions de 1955-1956, la dernière en date lors d'une conférence tenue en mars 1962 à Paris.

pression et de réunion, l'indépendance du pouvoir judiciaire (article 55) et enfin deux institutions dont une seule a vu le jour : le Conseil économique et social et le Conseil d'Etat.

Ces articles restèrent hélas à l'état de principes théoriques car, dans les faits, à une Chambre docile qui ne porte pas la moindre critique, qui se contente d'approuver à l'unanimité, le Néo-Destour allait faire correspondre un peuple mis au pas qui, lui aussi, ne saurait qu'applaudir. Pour obtenir ce résultat, le gouvernement va conditionner l'opinion publique par la presse gouvernementale. Il nous paraît inutile d'insister longuement sur le caractère stéréotypé de la presse officielle; néanmoins, du côté de la presse non encore totalement alignée, le gouvernement rencontre quelques tièdes critiques.Ce n'est que feu de paille : juguler la liberté de presse allait devenir monnaie courante pour nos gouvernants. On ne sut jamais les raisons de la disparition du journal du vieux Destour "L'Istiqlal", "As Salah" est attaqué devant les tribunaux pour un article, semble-t-il, outrageant pour le roi Séoud !...

L'hebdomadaire "L'Action" ayant en septembre 1959 publié un article qui critique la publicité abusive des débats de la Haute Cour (retransmission à la radio, haut-parleurs à l'extérieur du tribunal, etc...), le Bureau politique réagit alors par le communiqué du 7 septembre 1959 qui révèle les conceptions du Néo-Destour en matière de liberté de la presse. "L'Action" sera accusée par le communiqué de "dénigrer systématiquement la politique du Président Bourguiba et de porter atteinte aux institutions fondamentales du régime républicain." En conséquence, le Bureau politique décide "de retirer à la direction habituelle de cet hebdomadaire toute confiance et tout appui de quelque nature que ce soit."

La radio, quant à elle, au lieu d'être un moyen de culture et d'éducation en Tunisie, est devenue l'instrument essentiel de propagande du pouvoir : dans chaque bulletin d'information les activités du Président de la République et ses audiences sont énumérées en premier lieu et dans les moindres détails, les mots "ami du peuple", "combattant suprême", etc... reviennent toutes les fois que l'on prononce son nom; les télégrammes d'appui envoyés au Président de la République par les cellules destouriennes et les organisations nationales sont également mentionnés; chaque matin l'on fait passer un discours du chef de l'Etat dans la rubrique "Des instructions du Président de la République"; son discours hebdomadaire enfin est diffusé trois ou quatre fois au cours de la semaine. La Tunisie connaît bien alors le culte de la personnalité.

Outre les marques extérieures du culte de la personnalité communes à bon nombre de régimes présidentiels, surtout au sein des pays nouvellement indépendants, certains indices particuliers au régime tunisien sont révélateurs : les festivités du 20 mars s'éclipsent au profit de celles du 1er juin (anniversaire du retour du Président Bourguiba en 1955). Fait plus marquant encore, les festivités du 25 juillet vont très vite revêtir moins d'importance que celles du 3 août (Anniversaire de la naissance du Président) et à l'occasion de ces fêtes nationales, des poètes tunisiens viennent réciter devant le chef de l'Etat des poèmes écrits pour la circonstance où l'on fait son éloge et chante ses exploits, tout se conjugue ainsi pour accroître le culte de "l'homme du destin" : presse gouvernementale, radio, glorification du "sauveur de la patrie" dans les chansons et les poèmes. Désormais, le Président Bourguiba sera considéré comme le détenteur de la vérité. Comment peut-il se tromper, lui qui a réservé trente ans de sa vie à combattre les injustices !

Le pouvoir du Président de la République est alors sans limites,il n'a de comptes à rendre à personne, parti et Assemblée seront des organes d'exécution et d'enregistrement.

Personne n'a contribué autant que lui à la libération du pays, l'indépendance est presque son oeuvre personnelle; quant aux résistants, ce sont "les fellaghas, des gens simples qui, après le maquis, ont vu du jour au lendemain l'armée française annihilée et les ministères entre les mains des Tunisiens. Dès lors, ils en ont pris à leur aise. Esprits simples, ils s'imaginaient avoir battu la France."(Président Bourguiba, 2 mars 1959).

Faut-il rappeler cette parole révélatrice du Président Bourguiba, le jour même où la monarchie beylicale était éliminée : "Je pourrais, si je le voulais, instaurer en ma faveur une monarchie et la transmettre. Je préfère la République."

Or, il est entendu qu'un homme au pouvoir qu'on écoute et ne discute pas, ne peut-être conscient des insuffisances de sa politique.

A la suite d'une année de mauvaise récolte, qui n'a fait qu'aggraver la misère du peuple, le gouvernement va réagir et va essayer, sur le plan intérieur d'une part, après l'échec de la politique d'économie libérale de trouver une solution (qui ne fut qu'un palliatif) à une misère effroyable et une démographie galopante, et sur le plan extérieur d'autre part, de sortir d'un isolement de plus en plus grand : c'est l'aventure de Bizerte et le recours à la planification.

LA MARCHE VERS L'AUTORITARISME ACCENTUEE PAR DES DIFFICULTES INTERIEURES ET EXTERIEURES VA DEBOUCHER SUR UNE DICTATURE INSTITUTIONNALISEE

I. LES DIFFICULTES INTERIEURES ET EXTERIEURES

LES DIFFICULTES INTERIEURES . Aggravation de la situation économique et sociale.

La fraction nationaliste de la bourgeoisie tunisienne a pu, comme nous l'avons vu, profiter de l'absence d'une direction authentiquement révolutionnaire pour s'attribuer la direction du mouvement de libération nationale. Au lendemain de l'indépendance, tout en s'attachant à liquider le féodalisme politique des Beys et à "châtier" la fraction de la grande bourgeoisie compromise avec l'occupant durant la période coloniale, la bourgeoisie nationale va chercher à consolider son pouvoir économique : n'ayant pas d'assises économiques sérieuses, et soucieuse de s'en donner, elle s'engage dans une toute autre voie que celle de la lutte pour une véritable indépendance économique, une voie caractérisée jusqu'en 1961 par l'attachement à une économie libérale soutenue par les aides françaises (jusqu'en 1958) et surtout américaines.

Cette classe naissante de bourgeois affairistes bénéficiant de toutes sortes de crédit et d'aide accordée par l'Etat, réussit très vite à détenir la quasi-totalité du commerce extérieur essentiellement par l'accaparement des licences commerciales. De par son caractère mercantiliste, les investissements de la bourgeoisie nationale ne se font sentir que dans des secteurs peu productifs ou entièrement parasitaires.

La politique commerciale est nettement marquée par les importations de produits finis de consommation, produits dont le volume augmente d'année en année : les produits de consommation formant les 30% des importations en 1956, 34% en 1959 et 33,6% en 1960. Ces chiffres montrent qu'aux Européens qui, en grande partie, ont quitté le pays, s'est substitué une classe de Tunisiens fortement acheteurs de produits occidentaux.

Parallèlement à cela, le pouvoir s'adonne à une politique de faste, à des prodigalités de prestige et à un gaspillage de plus en plus grand dans des constructions dont le luxe et la magnificence n'ont d'égals que la non-productivité sinon l'inutilité.

Mais, face à cette bourgeoisie qui domine la vie politique et économique du pays, on assiste à une dégradation progressive de la situation des couches moyennes de la population (les salaires sont bloqués depuis 1954), mais surtout des fellahs (manque de crédits), du prolétariat et du sous-prolétariat tunisiens (mauvaise conception des chantiers de chômage).

Les années 1960-61, qui furent très faibles dans le domaine agraire par suite de la sécheresse, accentuèrent le contraste entre la prospérité scandaleuse d'une minorité

de privilégiés et la détérioration de la condition des classes les plus défavorisées. Le mécontentement populaire couvait... (11).

Devant ces difficultés, prenant alors conscience de l'incapacité de la grande bourgeoisie d'investir et d'industrialiser le pays par elle-même malgré les encouragements qu'il lui a prodigués, le gouvernement, sous l'influence de certains technocrates réformistes (12), décide de s'orienter vers une économie planifiée sous l'égide de l'Etat, au risque même de mécontenter la fraction conservatrice de la bourgeoisie nationale.

Négligeant le problème d'une véritable réforme agraire et celui de la nationalisation du commerce extérieur, le Plan présente beaucoup de bonnes intentions et objectifs louables (décolonisation de notre économie., accroissement du P.I.B. à un taux de 6% par an au lieu de 2,5%, relèvement des revenus les plus bas : moyenne de 50 dinars par personne et par an, réalisation de l'auto-développement en 1973, etc...).

Néanmoins, les moyens ne sont nullement à la hauteur des objectifs fixés. Les réformes envisagées étaient particulièrement timides. L'étude du plan décennal montre que l'intervention de l'Etat ne se situe essentiellement que dans les domaines où la bourgeoisie nationale a été incapable de créer des entreprises économiques productives.

Le Président Bourguiba a bien défini la philosophie de la planification tunisienne en novembre 1961 en ces termes : "Planifier ne signifie pas spolier. Notre intention est d'organiser, d'harmoniser, de profiter des expériences des autres et d'accomplir une oeuvre s'inspirant de la technique moderne."

Nous avons eu et nous aurons à revenir sur l'analyse des perspectives décennales. Disons simplement qu'en juillet 1961, au nom de "la technique moderne" on se refuse à parler de transformation des structures économiques et sociales; le plan n'étant qu'un palliatif et non une vraie solution aux problèmes économiques et sociaux, que le gouvernement, inquiété par la misère du peuple et une démographie galopante, fait accepter à la grosse bourgeoisie comme un moindre mal. Nul ne saurait mieux traduire cette peur des masses déshéritées que cette parole du Président Bourguiba : "Les masses déshéritées toujours plus nombreuses risquent un jour, dans un avenir lointain, de mettre en péril l'existence même de l'Etat."

Dérivatif pour détourner le peuple des difficultés économiques, moyen efficace "d'organiser et d'harmoniser" les activités économiques de la bourgeoisie nationale et par contre coup de la consolider, telle est la "planification" que le gouvernement tunisien propose au peuple à la veille de l'opération de Bizerte.

L'opération Bizerte qui, par-delà son caractère objectivement anti-impérialiste, était destinée à remobiliser les masses populaires sur le plan intérieur et à rehausser, dans le domaine international le prestige de l'équipe dirigeante ternie par des difficultés extérieures indéniables.

LES DIFFICULTES EXTERIEURES

La politique de compromis avec l'impérialisme va amener la bourgeoisie nationale à adopter sur le plan extérieur une politique pro-occidentale et pro-américaine

11) La manifestation du 17 janvier 1961 à Kairouan contre la politique du gouvernement, jugée antireligieuse, et qui tourna au tragique (cinq morts et des blessés) montre combien la tension a monté dans cette region du centre, particulièrement défavorisée par la sécheresse.
A propos de ces incidents, bien que cela déborde le cadre de notre présente étude, il nous paraît utile de rappeler ici que la politique, que le pouvoir a appelée "révolution dans la société" (plus réalistes, nous qualifierons cela de "laïcisme anticlérical") va subir au lendemain de ces incidents un sérieux revirement. Le reflux enregistré à dater de cette époque contrastant avec les mesures hardies des premières années de l'indépendance : code de statut personnel août 1956, loi sur l'héritage, rattachement des tribunaux charaïques aux institutions juridiques normales, réforme de l'enseignement zitounien, offensive contre le voile et les croyances moyenageuses; effort pour la rénovation de la conception du jeûne, etc...
12) Leur influence n'étant pas un fait nouveau, le gouvernement avait commencé à leur consentir certaines concessions à partir de 1958 avec la création du Conseil national du Plan.

avouée (13). Nous n'en voulons pour preuve que l'approbation spectaculaire, en janvier 1957, de la "doctrine Eisenhower", l'opposition des responsables tunisiens à la constitution d'une Centrale syndicale indépendante de la C.I.S.L., la mise sur pied à Dakar d'une Centrale syndicale panafricaine en opposition à celle constituée à Casablanca, la politique de rapprochement avec l'organisation progaulliste des Etats africains de Brazzaville, l'attitude conciliatrice de nos responsables à la suite des bons offices Murphy-Beeley, au lendemain du bombardement de Sakiet Sidi Youssef, la prudente réserve de la diplomatie tunisienne en ce qui concerne le débarquement de la 6° Flotte au Liban, la grave erreur d'analyse au sujet de l'ex-Congo Léopoldville, etc... tout cela a fini par isoler la bourgeoisie nationale tunisienne des pays socialistes et de bon nombre de pays du tiers monde.

Si l'on y ajoute la crise permanente qui a marqué depuis l'indépendance les rapports de notre pays avec les pays arabes (R.A.U. en particulier), le malaise vis-à-vis du G.P.R.A. (14) et la brouille avec la royauté marocaine concernant la Mauritanie, on comprend aisément que le gouvernement tunisien ait saisi la nécessité de sortir de cet isolement et de retrouver par le biais d'une action anti-impérialiste d'éclat sa place dans le concert des pays du tiers monde;

Ce fut alors le déclenchement de l'aventure de Bizerte. Certes, il y a eu une mobilisation spontanée des masses désireuses de voir le sol national totalement indépendant et débarrassé de tout soldat étranger, mais en tant que confirmation du bourguibisme, Bizerte ne l'a sûrement pas été. L'échec militaire dont nous avons analysé les causes dans un récent article, se traduisant par le massacre de quelques milliers de civils livrés à la sauvagerie des paras.

La réaction française a montré à tout le peuple tunisien et même à une certaine fraction de la bourgeoisie nationale, combien notre dépendance économique et politique à l'égard de l'Occident peut être néfaste. Jamais le peuple n'a attendu et souhaité une réorientation de la politique extérieure et intérieure du gouvernement autant que pendant l'opération de Bizerte. Il n'est pas jusqu'à l'aile libérale de la bourgeoisie qui n'ait compris l'urgence de cet impératif. "Afrique Action", porte-parole de cette aile libérale, s'exprimait en ces termes : "Toute coopération avec l'Occident, a fortiori toute forme d'association ou d'alliance, ne peut être qu'entachée de néo-colonialisme, à ce titre elle est humiliante pour l'ensemble des pays sous-développés, stérile ou néfaste pour les pays qui l'acceptent."

A cette même période, le Secrétaire d'Etat à l'Information, de retour de Pékin, déclarait : "La Chine est proche de nos coeurs, la France a tout perdu en Tunisie."

C'est à ce moment-là qu'a lieu le coup de théâtre : la vague anti-occidentale se faisant de plus en plus grande au niveau de toutes les couches sociales de la population tunisienne, le Président Bourguiba prend alors la décision de ne pas pousser l'entreprise jusqu'à son terme. A Belgrade, il déclare, après la conférence pourtant agressive du Général de Gaulle, à la stupeur des milieux officiels tunisiens : "J'ai l'impression que le Général de Gaulle admet le principe de l'évacuation." Deux explications à cela.

. La première nous est fournie par le "New York Times" commentant cette volte-face : "M. Bourguiba n'a pas expliqué ce qui l'avait amené à changer sa position sur Bizerte, mais il est certain que l'influence des Etats-Unis a joué un rôle dans les coulisses."

. La deuxième, et elle n'est pas sans rapport avec la première, est que cette dérobade démontre combien le pouvoir bourgeois a peur du peuple et combien il n'hésite pas à lui tourner le dos sitôt que celui-ci ne respecte pas les plans établis. Bizerte ne devait être en fait qu'une opération-prestige dès lors qu'elle pouvait se transformer en opération-suicide, il devenait vital de mettre un terme à l'immense mobilisation populaire et de revenir aux bonnes vieilles

13) "Nous pouvons rendre les plus grands services et devenir le trait d'union entre le monde arabe dont nous faisons partie et le monde occidental dont nous sommes indéfectiblement solidaires" (Bourguiba, décembre 1957).
14) Ce malaise a pour origine des divergences de vue entre diplomatie algérienne et dirigeants tunisiens au sujet de la tactique que le G.P.R.A. devait employer vis-à-vis de la France. La revendication par la Tunisie d'une partie du Sahara ne fut en fait que la goutte d'eau qui fit déborder le vase.

habitudes : un doux troupeau, des loups à foison et un pasteur indulgent, bon père de famille? Quoi de plus propice à la sécurité des biens et à la bonne marche des affaires !

Quoi qu'il en soit, un fait demeure, le prestige du gouvernement s'en est sorti altéré, le peuple tunisien commençant à se demander s'il ne fait pas les frais d'une politique basée sur le prestige et l'autoritarisme du seul Président de la République.

II. DE BIZERTE AU COMPLOT DE DECEMBRE 1962

Les discussions qui ont suivi l'épilogue de la bataille de Bizerte, sur le pouvoir personnel, vont trouver leur écho jusque dans les journaux pro-gouvernementaux et dans les cercles officiels, provoquant un grave malaise dans les milieux néo-destouriens."Afrique Action" est obligé de changer de nom et Masmoudi est exclu du Bureau politique du Néo-Destour. Par ailleurs, le gouvernement va appeler le peuple tunisien à panser ses plaies, répétant à cor et à cri que la bataille de Bizerte a suivi "le même cheminement, obéi à la même tactique que celles qui l'ont précédée."

Profession de foi bien facile. L'évacuation étant tôt ou tard inéluctable, ce qu'il fallait faire, c'est méditer sur la rançon payée,les erreurs commises et surtout tirer autant sur le plan intérieur qu'extérieur les véritables leçons de la bataille de Bizerte. Le peuple l'a fait quant à lui. Mais le gouvernement préféra relancer la politique de collaboration avec l'occident et maintint sur le plan intérieur l'orientation que nous avons vue tant sur le plan politique qu'économique.

L'année 1961-62 va voir une large mobilisation au sein des organisations nationales (en particulier à l'U.G.E.T.), des grèves spontanées vont se déclencher à Djerissa et à la T.A.T. en septembre 1962; les mots d'ordre de l'opposition, en ce qui concerne les réformes des structures,une véritable politique d'austérité (les dépenses somptuaires du Palais de Carthage et Skanès provoquent l'irritation des masses de plus en plus désabusées), la critique du pouvoir personnel et du culte de la personnalité va trouver un écho de plus en plus grand auprès des masses populaires déçues par les demi mesures d'une planification qui se veut "originale". Cela va avoir pour conséquence un durcissement du pouvoir créant une atmosphère empoisonnée, propice à des actions subversives et réactionnaires.

C'est ce qui arriva.

Le 24 décembre 1962, l'affaire du complot est rendue publique. Un simple examen de la liste des conjurés fait découvrir des éléments hétéroclites recrutés dans des milieux divers : on note la présence de quelques débris youssefistes aigris, de quelques éléments réactionnaires lésés par le Plan, d'anciens résistants désireux de conserver les avantages gratuitement acquis après l'indépendance et enfin la présence de certains militaires déçus par la bataille de Bizerte.

Aussitôt rendu public,ce complot réactionnaire fut condamné par tous les démocrates tunisiens qui, malgré leurs divergences avec le gouvernement, attachés qu'ils sont aux principes démocratiques, ne cachèrent pas leur réprobation.

Quels enseignements tirer de ce complot ? C'est qu'un régime qui étouffe les libertés de la presse, les libertés syndicales, qui n'encourage pas la libre discussion au sein du gouvernement, noyaute et satellise les organisations nationales, reste toujours sujet à la subversion; car, juguler la liberté d'expression, c'est en fait encourager indirectement et malgré soit les comploteurs et les aventuriers.

Au lieu de tirer de telles conclusions, le Néo-Destour préféra au contraire conclure, par l'intermédiaire du ministre de l'Intérieur, que "le régime policier n'est pas suffisamment sévère en Tunisie" et que le Président Bourguiba "s'est montré trop clément", ayant jusqu'alors évité "de frapper et d'éliminer" dès le début tous les éléments non orthodoxes de quelque opposition qu'ils soient, de droite comme de gauche

Les actions du gouvernement ne se font pas attendre. Ne tolérant plus aucune opposition, le pouvoir va frapper le corps de démocrates, confondant volontairement progressistes et comploteurs. Il interdit le Parti communiste tunisien, son journal "El-Talhâ" et l'unique publication progressiste "Tribune du Progrès", les accusant de dénigrement systématique et leur reprochant une attitude "antinationale", attitude qui aurait, aux dires du pouvoir, "préparé le terrain" au complot.

Le quotidien français "Libération", commentant le complot et ses conséquences, écrivait le 25 janvier 1963 :

"... Ce que nous déclarons, c'est qu'un étrange amalgame soit fait entre cette opposition de droite et une opposition de gauche qui, elle, attaque les privilèges et les privilégiés et se plaint de ce que les sacrifices réclamés par une politique d'austérité ne soient pas également répartis entre tous les Tunisiens. Or, cette opposition est mesurée, raisonnée, légale et qui ne demande qu'à être constructive et à appuyer toutes les mesures valables prises par le pouvoir, est parfois frappée, menacée, en ce moment, au même titre que l'opposition réactionnaire. C'est là un illogisme, c'est aussi une maladresse de la part des dirigeants tunisiens, car ce n'est pas une répression sans discernement qui mettra fin au mécontentement diffus qui règne actuellement en Tunisie et que les comploteurs youssefistes avaient cru pouvoir utiliser pour la réalisation de leurs desseins criminels."

Mais c'est à l'échelle du Parti que les leçons tirées sont les plus graves. Le Conseil national du Néo-Destour, après de longs débats, conclut au besoin d'un encadrement massif et systématique de toutes les couches sociales de la population tunisienne, prenant par là-même la décision de préparer un projet de constitutionnalisation du Parti unique, en vue de l'exposer au prochain Congrès national. Toutes les organisations, du moins ce qui en reste, sont alors complètement annexées au Parti. Une Charte de la Jeunesse met l'U.G.E.T. et les mouvements de jeunesse sous le contrôle direct du Néo-Destour. Une atmosphère de délation s'installe dans le pays : M. Chaker, directeur du Parti, définissant le rôle du militant destourien, va jusqu'à déclarer : "Il est de son devoir de dénoncer à ses responsables tout acte susceptible de nuire au gouvernement ou au Parti."

Les méthodes totalitaires et policières sont désormais justifiées ouvertement au nom du principe de l'intérêt du Parti. Les qualificatifs "d'égaré" et "d'antinational" deviennent monnaie courante et on en affuble tous ceux qui manifestent une opposition à ces méthodes autoritaires et à ces atteintes graves aux libertés démocratiques. La chasse aux sorcières est instaurée dans le pays, les surveillances, tracasseries policières, longs interrogatoires, suppressions des passeports vont être le lot des militants et sympathisants progressistes et communistes. Bon nombre d'entre eux, enseignants irréprochables, sont frappés de suspension et ne furent réintégrés qu'à la rentrée d'octobre 1963.

*

C O N C L U S I O N

Parallèlement à cette évolution politique, une lente mais sûre évolution a lieu au sein de la bourgeoisie nationale tunisienne qui, consciente du danger que lui fait encourir la grosse bourgeoisie, va chercher à implanter dans les campagnes, par le biais des "coopératives agricoles", une classe de moyens propriétaires terriens acquis au régime. L'autre aspect, non moins important, de cette évolution, se caractérise par les rapides promotions sociales au sein de l'Administration centrale d'éléments réformistes et des technocrates de toujours; s'ouvrant ainsi à des éléments venus des couches moyennes de la population, la bourgeoisie nationale, en les absorbant en son sein, parachève son emprise sur tous les rouages de la vie administrative et politique du pays.

Il ne reste plus à l'accomplissement définitif du système politique totalitaire ainsi mis en place qu'une institutionnalisation du parti unique et une idéologie qui puisse regrouper dans un même cadre tous ces éléments qui, n'ayant d'autres traits communs que l'arrivisme et l'affairisme, forment une multitude de clans antagonistes.

Le "socialisme destourien", idéologie d'un Parti unique tunisien, représente-t-il la planche de salut de cette bourgeoisie qui fait école au sein des équipes dirigeantes africaines ayant trahi leur mission historique ? Tel est le sujet dont nous traiterons dans notre prochaine étude : "LES GRANDS PROBLEMES DOCTRINAUX - SOCIALISME DESTOURIEN - PARTI UNIQUE - DEMOCRATIE VERITABLE."

*
* *

les problèmes agraires en tunisie

la coopération agricole en tunisie (3)

Cette étude devait porter sur toutes les réalisations gouvernementales en matière agraire. En particulier, les expériences de mise en valeur devaient être longuement traitées ici. Trois monographies, portant successivement sur l'Office de mise en valeur de la vallée de la Medjerda, l'Office de l'Enfida et l'Office des Souassi, ont été mises au point à cet effet par la Commission économique.
Néanmoins, l'abondance de la matière nous oblige à nous limiter à l'étude des Unités de Production. Nous pensons qu'elles risquent de déterminer davantage l'avenir des structures agraires en Tunisie et, de ce fait, sont en priorité dignes de notre intérêt.
Nous nous excusons auprès du lecteur que les Offices intéressaient spécialement et espérons pouvoir en traiter dans un de nos prochains numéros.

I. DES PRINCIPES GENERAUX DE LA COOPERATION

Avant d'énoncer ces principes, nous nous attacherons à définir ce que nous entendons par coopération

Qu'est-ce donc qu'une coopérative ?

Dans une coopérative, ce sont des "économiquement faibles" qui ont voulu se libérer de l'exploitation dont ils étaient l'objet et qui ont préféré l'action commune afin d'améliorer leurs conditions d'existence. Ceci implique nécessairement une certaine homogénéité entre coopérateurs, aussi bien en ce qui concerne leurs intérêts que pour ce qui est de leur situation économique et sociale.

La coopérative est une institution qui se compose de deux éléments essentiels, l'un social, l'autre économique :

L'élément social : c'est une association de personnes (généralement de faibles moyens) qui ont reconnu et continuent à reconnaître, d'une part, la similitude de certains de leurs besoins, d'autre part la possibilité de mieux satisfaire à ces besoins par l'intermédiaire d'une entreprise commune au lieu de leurs simples moyens individuels.

L'élément économique : c'est l'entreprise commune dont l'objet particulier répond précisément aux besoins à satisfaire.

Toutes les coopératives, à quelque catégorie qu'elles appartiennent, présentent ce caractère d'être en même temps des entreprises et des associations.

L'économie coopérative socialise le capital et, par là même, réalise la propriété collective des moyens de production : Dans une entreprise capitaliste il y a, au point de départ, un capital qu'il s'agit de faire fructifier au maximum. Tout est organisé en vue de cette fin; ce qui importe, c'est ce que rapporte le capital investi. La relation qui unit l'actionnaire à son entreprise est une relation de profit à capital. Par contre, dans une coopérative, la notion de service remplace la notion de profit; l'économie coopérative socialise le profit. Le profit cesse d'être le but de toute l'activité économique et le système coopératif travaille, non pour la satisfaction de la demande, non pour le maximum de rentabilité, mais pour le maximum de productivité. C'est ainsi que la relation qui unit le coopérateur à sa coopérative est une relation de service à usager et non de profit à capital.

Comme toutes les doctrines, la coopération a ses principes, dont les plus importants sont :

1. Adhésion libre et volontaire
2. Contrôle démocratique
3. Ristourne au prorata des efforts de chacun
4. Intérêt limité au capital
5. Dévolution désintéressée en cas de liquidation
6. Mission éducative.

1. ADHESION LIBRE ET VOLONTAIRE

La coopération est une oeuvre de persuasion, non de contrainte. Tous les coopérateurs doivent être convaincus de la valeur sociale et économique de leurs institutions. Loin d'aliéner la liberté individuelle, la coopérative constitue un milieu idéal pour l'épanouissement de la personne humaine et pour l'affirmation de sa liberté.

2. LE CONTROLE DEMOCRATIQUE

La base d'une société capitaliste est constituée par la valeur mobilière Action. Il est donc de son essence même que, dans cette forme d'économie, le droit de regard de chacun varie selon le nombre d'actions qu'il possède. Par contre, la coopérative est basée sur l'égalité des droits et des obligations de tous les coopérateurs, et ceci quel que soit le nombre de parts sociales possédées. Chaque coopérateur possède une voix, et une seule, à l'assemblée générale. Si nous considérons les coopératives agricoles, nous voyons qu'elles constituent des démocraties de producteurs : les agriculteurs adhèrent volontairement à ces coopératives; ils les gèrent en commun dans leur propre intérêt; ils nomment leurs propres administrateurs; toutes les grandes décisions sont prises par l'assemblée générale et, dans leur orientation économique, elles travaillent dans un sens d'aide aux petits agriculteurs. Sur un plan plus important, les coopératives agricoles amènent les agriculteurs à dépasser leur individualisme et à prendre conscience de leurs solidarité. Par la coopération, la classe paysanne prend l'habitude, peut-être lentement, mais certainement, de gérer elle-même ses intérêts dans le cadre de l'association et de prendre des décisions communes. Rigoureusement démocratiques, les coopératives portent à la direction le plus compétent, plutôt que le plus éloquent; c'est une démocratie où l'on ne peut voter sous l'influence d'une passion ou d'une pression sans que cela ait des conséquences néfastes.

3. LA REPARTITION DES EXCEDENTS

Parce qu'elle cherche à réaliser une plus grande justice sociale, la coopération se prononce en faveur de la socialisation du profit et des moyens de production. Fruit du travail collectif, la production doit être partagée entre tous, en fonction de leurs efforts et de la qualité de leur travail. En outre, la justice la plus élémentaire exige que les besoins de première nécessité des plus déshérités soient satisfaits avant les besoins de luxe des plus favorisés. Les excédents ne sont pas répartis, comme dans une société de type capitaliste, entre les adhérents, d'après l'importance du capital engagé. Dans la coopération, c'est le travail qui prédomine. De ce fait, chaque membre recevra une partie des ristournes proprotionnellement à la part qu'il a prise à l'activité de la coopérative. Ce principe ne peut, en aucun cas, être transgressé.

4. INTERET LIMITE AU CAPITAL

Le capital ne doit jouer, dans la coopérative, qu'un rôle subordonné, un rôle de service. Le capital n'a donc aucun droit à ce que le surplus provenant de l'activité de la coopérative lui soit attribué. La coopération exclut entièrement la propriété en tant que source du pouvoir. Nous ne devons jamais oublier que c'est le travail qui est l'élément essentiel de la coopération et que c'est le travail qui doit être rémunéré à sa juste valeur.

5. DEVOLUTION DESINTERESSEE

En cas de liquidation ou de dissolution, l'actif net est dévolu soit au profit d'autres coopératives, soit à un fonds de développement coopératif. Cette dévolution désintéressée met en évidence le caractère social de l'institution coopérative. Elle écarte tout esprit de spéculation sur la valeur de la part sociale, qui ne sera jamais remboursée à un prix supérieur à sa valeur nominale - ce qui est tout le contraire de ce qui se passe dans une entreprise capitaliste où l'actif net est partagé entre les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

6. MISSION EDUCATIVE

Servir les membres, c'est faire plus que d'élever leur niveau de vie; c'est contribuer à leur formation d'hommes. Il y a, à cet égard, une différence profonde entre la coopération et le capitalisme. Celui-ci fait appel, chez l'homme, à un seul mobile : l'amour de l'argent, la cupidité; dans ces conditions, il peut fonctionner avec des hommes moralement, et même intellectuellement, quelconques. Au contraire, la coopération est obligée de faire l'éducation de ses membres.

II. LES UNITES DE PRODUCTION

Introduction

Le gouvernement tunisien accorde une importance considérable à la création et au développement des Unités de Production. C'est ainsi que le Président de la République affirmait, dans son discours du 5 octobre 1962 à l'Assemblée nationale : "Nous devons concilier deux impératifs contradictoires : le stimulant que constitue la propriété privée et les moyens modernes d'exploitation inconnus à ce jour du petit agriculteur. Nous avons donc opté pour les entreprises coopératives et les Unités de Production agricole prévues par le Plan triennal. Nous avons commencé la mise en exécution de ce projet, que nous considérons comme une étape fondamentale en vue d'une nécessaire reconversion des structures agricoles." Le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture qualifie l'institutionalisation des Unités de Production "de tournant dans l'histoire de notre pays" et d'instrument adapté aux impératifs de notre promotion économique et sociale et aux exigences de notre lutte contre le sous-développement.

L'U.G.E.T., qui représente, dit-on, l'aile marchante et "socialisante" des cadres de la nation, a voté, dès son Xème congrès, une motion favorable au développement des Unités de Production, et le Néo-Destour adoptera certainement, à l'occasion de son prochain congrès, une motion appuyant la politique gouvernementale au sujet des Unités de Production et demandera la généralisation de cette expérience.

Devant cette étape, qui a imprimé, paraît-il, "un tournant historique" à l'économie tunisienne, un effort de réflexion s'impose. Il est légitime de nous interroger sur la portée de ces mesures qui ont été prises afin de régler le problème agraire en Tunisie. Il s'agit pour nous de dépasser la

la thèse officielle qui tend à confondre "révolution agraire" et palliatif aux problèmes ruraux tunisiens, et de donner une analyse objective "du tournant historique". Force nous est alors de reconnaître que les Unités de Production, présentées par le gouvernement comme des coopératives socialistes, ne sont en vérité que des sociétés d'essence capitaliste, qui tendent, par le biais de la technique, à structurer les propriétaires fonciers tunisiens en une bourgeoisie moyenne que rien ne limite dans son expansion, sans changer toutefois le condition du petit fellah et celle de l'ouvrier agricole.

1° Présentées par le Gouvernement comme des coopératives, socialistes, les unités de production ne sont, en vérité, que des sociétés capitalistes

A. La thèse officielle :

Les unités de production sont des coopératives socialistes

En effet, le Gouvernement tunisien a entrepris une série d'actions en matière agraire tendant en partie à créer des coopératives de production, afin, dit-il, d'atteindre deux objectifs : l'un économique, "accroître et diversifier la production", l'autre social, "réaliser la justice sociale en consolidant les petits agriculteurs dans leurs droits à la propriété tout en assurant leur promotion.

Le premier objectif, d'ordre économique, peut trouver sa réponse dans un cadre capitaliste de développement économique. Sans aucun doute, le régime socialiste est plus à même de le réaliser, et surtout plus rapidement, comme le montre l'histoire des pays socialistes par rapport à celle de l'Europe. Mais, indiscutablement, le deuxième objectif, de caractère social, doit trouver pour cadre légitime une organisation socialiste des structures. Les gouvernants tunisiens ne semblent pas l'ignorer. Selon eux, l'agriculteur tunisien subira une promotion globale s'il s'intègre dans les Unités de Production censées être d'essence socialiste. Ainsi, dans son discours du 28.9.1962, le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, à l'occasion de l'inauguration des Unités de Production de Béjà, affirmait : "Ces unités ont pour objectif de libérer les forces productives, mais figées, afin qu'elles deviennent un instrument de progrès et de prospérité. Le paysan se trouvera alors intégré dans l'effort de la nation en vue de contribuer à la promotion d'une société nouvelle dans le cadre du socialisme destourien."

Dès lors, l'on doit se poser les questions suivantes : Qu'est-ce qu'une véritable coopérative socialiste dans ses bases, et dans sa gestion ? Et puis faire la comparaison avec les coopératives agricoles tunisiennes afin de voir si, réellement, elles sont d'essence socialiste, comme l'affirme le Gouvernement.

La coopérative socialiste implique nécessairement : En premier lieu, une association de personnes groupées en fonction de leur travail. Le capital, dans une coopérative démocratique, est détrôné, privé de son pouvoir de domination, et reste seulement un simple moyen de production En second lieu, la coopérative socialiste se trouve contrôlée et gérée effectivement par les travailleurs.

Qu'en est-il des Unités de Production ? Sont-elles conformes à ce principe qui met à jour la prédominance du travail sur le capital et le mode de gestion de l'exploitation agricole par les travailleurs ?

Il faut dire que, bien avant la promulgation de la loi du 27 mai 1963, relative à la coopération dans le secteur agricole, certains Tunisiens (Tribune du Progrès) ont décelé, à travers les "Perspectives décennales", des éléments propres aux sociétés anonymes dans la conception des coopératives agricoles. Les tenants du régime, qui se réclament du socialisme tunisien - et qui savent pertinemment que l'ère des sociétés anonymes est l'ère du capitalisme par excellence -, dans une ultime tentative de défendre la politique officielle, ont rejeté catégoriquement cette objection. La promulgation de la loi a tranché ce débat puisque le législateur prescrit, dans l'article 9 de la loi du 27 mai 1963 : Les coopératives agricoles sont soumises, quant à leur constitution, aux formalités et à la réglementation prévues par le Code de commerce et relatives aux sociétés anonymes. (1)

B. Les unités de production sont, en vérité, des sociétés d'essence capitaliste, et par leur principe et par leur fonctionnement

Le législateur - nous le verrons tout au long de notre étude - s'est totalement éloigné de la conception d'une coopérative agricole démocratique et socialiste et a modelé, finalement, l'organisation des Unités de Production et des Unités de Polyculture à la manière de sociétés d'essence capitaliste, aussi bien dans le principe juridique des apports que dans le fonctionnement de l'entreprise.

a) LE PRINCIPE JURIDIQUE DES APPORTS : l'apport capital prime incontestablement l'apport travail.

Tout groupement, quelle que soit sa nature, doit posséder un patrimoine constitué par les apports des adhérents, essentiellement en nature et en travail. Dans une société d'essence capitaliste, l'apport en nature prédomine sur l'apport en travail, alors que les coopératives d'essence socialiste font prévaloir le travail sur le capital, pour la bonne raison que les apports en nature (fonciers) sont au départ sensiblement égaux (conséquences d'une réforme agraire). Le fait de partir, dès l'origine, sur une base d'égalité des apports aboutit définitivement à consacrer la prééminence du travail sur le capital foncier.

Qu'en est-il de la coopérative agricole tunisienne ?

Le législateur tunisien mentionne, dans l'article 47 : "Le capital de la coopérative est constitué par les apports fonciers de ses adhérents.", sans avoir au préalable délimité le volume des apports fonciers. D'où la consécration d'une inégalité fondée sur l'étendue des terres apportées par chaque coopérateur. Le législateur n'a pas hésité à pousser cette inégalité des conditions dans ses conséquences relatives au travail que doivent effectuer les adhérents dans le groupement, et au partage des bénéfices réalisés.

Pour ce qui est du travail des membres de la coopérative, l'article 53 stipule que "tout coopérateur est tenu de travailler dans la coopérative selon sa propre qualification et les possibilités d'emploi de celle-ci". Le coopérateur est donc obligé de travailler, mais il ne l'est effectivement que dans la mesure où la coopérative peut lui offrir un

---

1) "La création de la société anonyme est, à cet égard, une des trouvailles les plus révolutionnaires du capitalisme, concentration du capital, mais non de la propriété du capital."
(Abdelmajid Chaker, "LA VOIE TUNISIENNE AU SOCIALISME", L'ACTION, 11-1-63)

emploi. Dans ces conditions, l'obligation de travailler au sein du groupement ne devient plus rigoureusement obligatoire; en d'autres termes, certains adhérents, faute d'emplois suffisants, peuvent ne pas travailler.

Quant au partage des bénéfices, il se fait proportionnellement aux apports et non au travail. Laissons parler le législateur (article 63, alinéa 4) : "Le reste (dû aux excédents après déduction des réserves légales et statutaires) sera laissé à la disposition de l'Assemblée générale qui, sur les propositions du Conseil d'administration, décidera de son affectation et pourra "le ristourner" aux adhérents (tous propriétaires) au prorata des parts sociales qu'ils détiennent."

b) LE FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE

Les principes du fonctionnement de l'entreprise viennent corroborer la philosophie juridique des apports, empruntée au régime des sociétés capitalistes. De l'article 9 (1), il ressort que, dans sa constitution, la coopérative agricole obéit aux réglementations relatives aux sociétés anonymes. Le processus de fonctionnement s'apparente lui aussi au schéma même de ces sociétés anonymes.

Les organes de la coopérative agricole sont au nombre de quatre :

- L'Assemblée générale (art. 27) "est composée de l'ensemble des adhérents régulièrement inscrits à la date de la convocation de cette assemblée". Si elle est régulièrement constituée, elle représente l'universalité des adhérents (les apporteurs de parts); il est inutile de rappeler que, comme dans une société anonyme, l'assemblée a théoriquement les pouvoirs les plus importants, mais elle les perd dans la pratique.

- Le Conseil d'administration élu par l'assemblée a, en réalité, les responsabilités de la gestion de la coopérative agricole. Parmi ses attributions, on relève le pouvoir souverain "de nommer et révoquer tous les agents, ouvriers et employés de la société, fixer les traitements, salaires et remises. gratifications et secours" (Art. 24, alinéa 5). Autres pouvoirs très importants : "Il consent ou accepte tous baux, contrats d'affermage et toute promesse de vente, et ce moyennant les prix sous les charges et conditions qu'il avise, lors même que leur durée excéderait neuf ans" (Art. 24, alinéa 11). L'analogie avec les pouvoirs du Conseil d'administration des sociétés anonymes est donc très grande. (2)

- La délégation des pouvoirs introduit, par un moyen détourné, l'institution d'un "président directeur général", à la tête de l'entreprise, sans que sa qualité soit explicitement mentionnée dans le texte de la loi de mai 1963, Art. 24 : "Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un de ses membres." Cette institution fait du bénéficiaire de la délégation le "chef" de l'entreprise; elle risque d'accentuer la gestion personnelle et donne au Président du Conseil d'administration une trop grande liberté de mouvement vis-à-vis des membres de la coopérative.

---

1) Art. 9 : "Les coopératives agricoles sont soumises, quant à leur constitution, aux formalités et à la réglementation prévues par le Code de commerce et relatives aux sociétés anonymes."
2) Il est utile de remarquer, d'une part, que le fait d'avoir calqué les pouvoirs du Conseil d'administration des coopératives agricoles sur le schéma de celui des sociétés anonymes, en ce qui concerne la nomination et la révocation des ouvriers, est très grave d'un point de vue social (le lecteur trouvera plus loin un développement sur ce sujet). D'autre part, les pouvoirs du Conseil d'administration de la coopérative agricole sont plus étendus que ceux du Conseil d'administration de la société anonyme en ce qui concerne la vente des biens. S'agit-il d'un produit ou d'un élément du patrimoine ?

- D'ailleurs, le statut type d'une coopérative de production agricole, en son art. 25, stipule que "le Conseil (d'administration) doit déléguer au Président qui remplit les fonctions de Directeur de la société, tous les pouvoirs nécessaires pour l'administration courante de la société et pour l'exécution des décisions du Conseil. Il peut, en outre, l'autoriser à conférer à toute personne des pouvoirs, soit permanents, soit pour un ou plusieurs objets déterminés. Aucun membre du Conseil, outre le Président, ne peut être investi des fonctions de Directeur dans la Société." (1)

c) LE PROCESSUS DE LIQUIDATION

La dissolution de la coopérative agricole se fait de la même manière que celle des sociétés capitalistes en liquidation. L'article 67 prescrit "si la liquidation accuse un actif net, celui-ci est d'abord employé à restituer aux adhérents l'apport foncier versé par eux en acquit de leur souscription, et le reste sera réparti entre les coopérateurs au prorata des parts qu'ils détiennent."

Remarquons qu'en cas de dissolution d'une coopérative authentique, et contrairement à ce qui se passe dans les coopératives agricoles tunisiennes, l'actif net est versé, soit au patrimoine d'une autre coopérative, soit à un fonds de développement coopératif. Il est à signaler que le législateur semble avoir perdu de vue l'aspect social d'une coopération authentique en ne posant pas l'éventualité du renflouement par l'Etat ou par des organismes para-étatiques des coopératives en difficulté .

C. La tutelle administrative

Jusque-là, la similitude avec le statut d'une société anonyme est maintenue. Toutefois, on relève, dans la loi du 27 mai 1963, une curiosité juridique qu'il est particulièrement intéressant d'approfondir.

L'article 42 prévoit l'institution d'une tutelle ministérielle s'exerçant sur les actes du Conseil d'administration en matière "d'organisation des services, du budget, de l'effectif, du statut et de la rémunération du personnel, d'emprunts, transactions et aliénations immobilières au-dessus d'un chiffre limite". Cette tutelle, théoriquement très grande, est en contradiction avec le schéma des sociétés anonymes; par ailleurs, le caractère trop général des formules employées permet de douter de l'efficacité de ce contrôle étatique.

---

1) Outre le manque de rigueur qui caractérise cette rédaction, et qui fait que ces textes, fondamentaux dans la vie des coopératives, prêtent énormément à confusion, nous remarquerons que :
le coopérateur faisant fonction de Président-directeur peut déléguer des pouvoirs à une personne étrangère à la coopérative, qui, de ce fait, n'est pas tenue de rendre compte obligatoirement devant l'assemblée générale des coopérateurs.
Doit-on comprendre par là que l'administration centrale se réserve ainsi le droit de faire nommer des personnes issues des Ecoles agricoles ou de l'Ecole nationale de Coopérative aux fonctions de directeur ?

a) CETTE TUTELLE EST EN CONTRADICTION AVEC LE SCHEMA DES SOCIETES ANONYMES

Deux éventualités peuvent se présenter :

- Si les coopératives agricoles veulent être en tous points semblables aux sociétés anonymes, la tutelle étatique n'a aucune raison d'être (exception faite de l'application des lois pénales et civiles sur le régime des sociétés, l'Etat n'intervient pas dans la vie de ces entreprises).

- Si les coopératives agricoles tunisiennes, semblables aux sociétés anonymes quant au régime de l'apport, au fonctionnement et à la liquidation, veulent être à l'image des coopératives telles qu'on en voit en Europe, il est inconcevable de leur imposer, intégrées qu'elles sont à un système d'économie de marché, une tutelle préjudiciable à leur autonomie de gestion. Il est important de remarquer ici que si l'on se place dans un contexte d'une économie socialiste, ou en voie de socialisation, l'on doit envisager un système de tutelle étatique. Cette tutelle étant conçue, non pas comme une substitution aux organes d'exécution des coopératives, mais plutôt comme une structure capable d'intervenir en tous lieux, à tous moments et à tous les stades de la gestion et de la production, et qui jouerait le rôle d'un véritable moteur économique.

b) LE CONTROLE ETATIQUE N'EST PAS SUFFISAMMENT EFFICACE

Pourquoi le législateur tunisien, s'écartant sur ce point du schéma des sociétés anonymes, a-t-il jugé bon d'instituer une tutelle d'une telle envergure (du moins théoriquement) sur la coopération agricole ? On peut avancer l'hypothèse suivante : Le gouvernement tunisien, soucieux des intérêts du petit fellah, tient à le protéger des excès de ses administrateurs (membres du conseil d'administration). C'est là un souci louable en soi. Seulement, le silence absolu du législateur sur les modalités pratiques d'exercice de ce contrôle fait que, dans l'application de la loi, nous risquons d'être loin de ce souci de justice sociale. En effet, l'Art. 41 précise que les Secrétaires d'Etat, au Plan, aux Finances et à l'Agriculture, exercent respectivement la tutelle financière et technique sur les coopératives, unions et fédérations agricoles. Au moyen de quelles autorités ? La loi est muette sur ce point et tout autorise à dire qu'aucun corps de contrôle (corps d'inspecteurs par exemple) n'est prévu en ce sens, la tutelle demeurant du ressort propre de l'administration centrale. Bien plus (et nous aurons à revenir sur ce point dans notre prochaine étude portant sur les "Perspectives d'une véritable réforme agraire"), pour que, dans un cadre socialiste, la tutelle soit réellement efficace, on a tout intérêt à instituer un organisme autonome chargé de centraliser les problèmes du secteur coopératif, de les étudier en fonction des exigences du Plan national et des intérêts des coopérateurs, et de les soumettre à l'approbation des dits coopérateurs par l'intermédiaire d'organismes régionaux. Ces organismes régionaux paritaires (des représentants de l'Office et des délégués des coopératives, démocratiquement élus) auront en outre des fonctions de contrôle sur tout ce qui a trait à la bonne marche des coopératives. A défaut de telles institutions, l'exercice de la tutelle et, par conséquent, la protection du petit fellah, demeure illusoire (1). La similitude avec le schéma de la société anonyme - mis à part cette tutelle pratiquement inefficace - est complète. Les coopératives agricoles tunisiennes et les sociétés anonymes ne sont en fait que de fausses jumelles.

1) Ceci étant, nous n'ignorons pas l'existence de différentes écoles de formation agricole, devant promouvoir les cadres de gestion et de direction des coopératives : les collèges moyens et secondaires d'agriculture, l'Ecole supérieure d'agriculture et, en particulier, l'Ecole nationale de la Coopération.

Compte tenu du fait qu'aucun texte ne prévoit l'institution d'un Directeur (ce qui est différent de l'exercice de la fonction de directeur), les questions qui se posent sont de savoir :
- Dans quelle mesure cette fonction se limiterait-elle au seul rôle d'animateur gestionnaire technique ou s'étendrait-elle à celle de représentant de l'autorité de tutelle, en l'occurence les Secrétaires d'Etat au Plan et à l'Agriculture ?
- Dans quelle mesure, par ailleurs, n'y aurait-il pas conflit de compétences entre le Directeur et le Président ?

(suite note page 26)

Notre analyse étant faite, il nous appartient, à présent, de nous poser la question de savoir pourquoi le législateur tunisien a opté pour pareille réforme, réforme d'essence capitaliste ? La réponse est d'ordre politique et social. L'on constate que, par le biais de la technique, les coopératives agricoles essaient de reconvertir les grands et les moyens propriétaires fonciers tunisiens en une classe productive, en lui insufflant le goût du gain et de l'initiative, sans toutefois changer la condition du petit fellah et de l'ouvrier agricole.

2° Les coopératives agricoles tendent, par le biais de la technique, à instaurer dans les campagnes tunisiennes une bourgeoisie moyenne que rien ne limite dans son expansion, sans toutefois changer la condition du petit fellah et de l'ouvrier agricole

A. Le point de vue technique

Point positif : Le gouvernement tunisien a pris deux mesures intéressantes.

+ Passage de la petite exploitation à la grande exploitation. Autour d'un noyau domanial doivent se grouper des parcelles individuelles constituant les parts sociales des adhérents, de manière à former une unité viable, permettant l'emploi des méthodes modernes (assolement, mécanisation, engrais, etc.). Rappelons qu'un hectare exploité selon les techniques modernes donne 12 q de blé en moyenne dans le Nord, au lieu de 6 q sur un hectare de culture traditionnelle.

+ Elargissement et renforcement des moyens d'action des coopératives par des structures verticales de concentration. En effet, "les Unions locales peuvent, à l'échelle d'un ou de plusieurs gouvernorats limitrophes, se grouper pour former des Unions régionales. Enfin, les Fédérations de coopératives agricoles regrouperont les activités sectorielles des différentes Unions régionales et des Unions locales" (Art. 4).

D'autre part, l'article 47 de la loi du 27 mai 1963 prescrit : "Le capital de la coopérative est constitué par les apports fonciers de ses adhérents qui reçoivent après expertise des parts sociales correspondant à leurs apports." On assiste ainsi à une transformation des biens immeubles en biens meubles. Une grande facilité de circulation des apports fonciers est ainsi introduite. Cette mesure, normale dans le cadre des coopératives authentiques, prend un relief particulier quand il s'agit des coopératives agricoles tunisiennes. En effet, ce sont les petits coopérateurs qui sont lésés par cette mesure qui aboutirait, dans le cas où, mécontents, ils émettraient le désir de quitter la coopérative, à une véritable dépossession de leurs terres. Eventualité probable si l'on considère, comme nous allons le voir, que les Unités de Production groupent indifféremment, dans une même entité économique : petits, moyens et gros propriétaires.

- Devant quelle autorité le Directeur est-il responsable ? En particulier, est-ce devant le conseil d'administration ou devant l'Etat ?

Ce sont trois questions parmi tant d'autres, auxquelles ni les textes, particulièrement confus, ni la réalité, marquée d'empirisme, ne sauraient, à l'heure actuelle, répondre.

B. Du petit fellah au grand propriétaire terrien

La caractéristique fondamentale d'une coopérative socialiste réside dans le fait qu'elle regroupe au départ des adhérents de conditions sociales identiques. En l'occurence, l'apport en terre doit être sensiblement égal. Méconnaissant ce principe, la coopérative agricole tunisienne se soucie peu des égalités de conditions. Elle veut regrouper dans une même entité des propriétaires aisés et d'autres de condition sociale beaucoup plus modeste. Il s'ensuit qu'une faveur de fait est accordée aux grands et aux moyens propriétaires.

a) INEGALITE DE CONDITIONS ENTRE LES ADHERENTS DES LA CREATION DE LA COOPERATIVE

1. au niveau du patrimoine social

La loi n'établit aucun maximum aux apports. Seul un minimum est exigible. Par suite, il n'est pas douteux que la coopérative soit minée au départ. C'est l'alliance contre nature des moutons et des loups, car si l'égalité de droits entre les adhérents (un homme, une voix) a été prévue par le législateur, dans les faits l'entreprise sera influencée par la présence des grands propriétaires dès sa constitution et, par voie de conséquence, dans sa gestion même.

2. au niveau des organes de gestion

L'imprécision des termes de la loi permet les hypothèses les plus audacieuses. En effet, l'art. 16 alinéa 1 stipule que "Pendant toute la durée de leur mandat, les administrateurs doivent être propriétaires de parts dont le nombre est fixé par chaque statut-type". Aucun des statuts-types jusqu'ici établis ne fixe ce nombre. Ce qui revient à dire que c'est l'assemblée générale constitutive de la Coopérative qui est habilitée de plein droit à le faire.

Ici aussi, la présence des adhérents, propriétaires des plus grosses parts, sera déterminante dans le choix de ce nombre.

De plus, une seconde disposition, insérée dans l'article 13 - "les administrateurs sortants sont toujours rééligibles" - permet le maintien perpétuel des mêmes administrateurs, dont le choix n'est pas toujours exempt de toute influence des plus nantis.

Ce déséquilibre au départ ne se dément pas dans la vie ultérieure de l'entreprise. En effet, si la loi est appliquée, certaines de ses mentions et de ses omissions - en principe devant bénéficer à la totalité des adhérents - ne manqueront pas de se traduire par un déséquilibre dans les faveurs, toujours à l'avantage des plus nantis.

b) LA LOI PERMET LE CUMUL DES TERRES ET LE CUMUL DES REVENUS

1. La loi n'interdit pas le cumul des terres autant à l'intérieur de la coopérative qu'à l'extérieur

En effet, à l'intérieur du périmètre de la coopérative, la loi fixe un minimum à chaque apport, mais ne fixe aucun maximum. Ainsi, à titre d'exemple, dans les coopératives du Nord, et pour les terres à vocation céréalière, chaque unité-foyer (5 membres) doit détenir au moins 12 à 15 hectares, mais peut tout autant en apporter 50 ou plus.

Au cas où le minimum n'est pas réuni, et dans la mesure où un noyau domanial est inclus dans la coopérative, l'adhérent peut se procurer, à titre onéreux (Art. 57), la part manquante. A défaut de noyau domanial, et toujours pour réunir ce minimum, l'adhérent peut louer ou acheter une terre située à l'intérieur du périmètre, dont le propriétaire ne veut ou ne peut adhérer.

Il est à noter ici que ces deux procédés jouent indifféremment dans deux sens : d'abord permettre de réunir le minimum exigible pour être membre de la coopérative, mais aussi, pour un propriétaire aisé, d'agrandir éventuellement sa terre, comme l'illustre l'Art. 51 alinéa 4.

L'attribution du noyau domanial se fera prioritairement au profit des ouvriers, des coopérateurs dont l'apport est en dessous du minimum et "aux coopérateurs possédant des terres à l'extérieur de la coopérative et qui doivent procéder à l'échange pour agrandir leur apport foncier initial".

A l'extérieur de la coopérative, il n'est nullement interdit à l'adhérent de posséder d'autres propriétés éparpillées dans le pays. On peut en déduire logiquement qu'il peut être plusieurs fois coopérateur dans des unités différentes !

2. La loi n'interdit pas le cumul des revenus

Le minimum exigé en terre a été établi en fonction du revenu que le Plan national s'efforce de garantir en 1970 à chaque coopérateur (250 dinars par famille de cinq personnes). Différentes dispositions ont été prises à cet effet, à la fois pour assurer la compétition entre coopérateurs et favoriser l'accumulation du capital. Toutefois, vu les inégalités de départ et la distribution des bénéfices au prorata des apports en terre, il est à craindre que ces différentes dispositions ne profitent principalement aux plus aisés. En effet, les revenus du grand propriétaire vont augmenter par suite des conséquences de la Révolution technique et de la concentration des terres (voir paragraphe précédent).

Dans ce même ordre d'idée, le législateur prévoit l'attribution, à la fin de l'année, des primes de rendement qui, certes, accordées à tout coopérateur, se feront en fonction de sa productivité, du volume de services rendus à la coopération et des résultats de l'exercice (Art. 59). Or, étant donné l'organisation des Unités de Production sous la forme capitaliste et la prédominance du capital sur le travail, il est incontestable que l'adhérent dont le capital-terre est le plus grand sera celui qui produira le plus, et de ce fait celui qui rendra "les services les plus appréciables à la communauté". Ses bénéfices seront d'autant plus substantiels.

Notons enfin que l'Art. 70 prescrit que "les coopératives agricoles sont exonérées de l'impôt sur la patente et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières en ce qui concerne : 1) les intérêts des parts composant le capital social, 2) les intérêts de leurs emprunts".

Certes, si la mesure est louable en faveur du petit paysan, membre de la coopérative, elle est par la même occasion condamnable puisqu'elle n'opère pas de distinction entre le petit fellah et le grand propriétaire. Ainsi, ce dernier est-il exonéré de la totalité des impôts frappant les valeurs mobilières en particulier.

Toutes ces dispositions facilitent la constitution d'un capital sans commune mesure avec la somme modique de 250 dinars souhaitée. Ceci d'autant plus que le capital peut englober, outre les revenus de la coopération, différentes autres rémunérations cumulées, tirant leur origine de fonctions diverses, administratives, professionnelles, etc., que le législateur n'interdit point...

En contre-partie de tous ces privilèges et libertés accordés au propriétaire aisé, en est-il prévu de semblables au profit du petit fellah et de l'ouvrier agricole ? Il ne le semble pas. Bien au contraire, nombre d'entre eux verront leur situation s'aggraver au fur et à mesure de la généralisation de l'institution. Ils viendront grossir les rangs de l'armée des chômeurs.

*
* *

C. La condition du petit paysan et de l'ouvrier agricole ira en s'aggravant

a) LA PROLETARISATION D'ANCIENS PROPRIETAIRES EXCLUS VIENDRA AGGRAVER LE PROBLEME DU CHOMAGE

En Tunisie n'est pas coopérateur qui veut. Le minimum exigible en terre, les considérations techniques de rentabilité exigées par le gouvernement auront pour conséquence de réduire le champ de la coopération autant en ce qui concerne les terres qu'en ce qui concerne les hommes. En effet, un simple calcul arithmétique permet de déduire que le secteur coopératif portera sur 420.000 hectares seulement et que les coopérateurs, à raison d'une moyenne de cinq membres par famille, ne seront guère plus de 160.000 personnes. C'est dire que le phénomène est éminemment sélectif. Qu'a-t-il été prévu pour le reste du paysannat ? Rien ou presque...

De plus, à l'intérieur du groupement lui-même, les risques de prolétarisation sont grands. En effet, dans les Unités de Production du Nord, le petit paysan, dont la terre se trouve à l'intérieur du périmètre de la coopérative, a le choix entre trois hypothèses : - s'agrandir pour être membre à part, - vendre son lopin ou le louer à un autre adhérent. Incapable de s'agrandir faute de moyens financiers suffisants pour acheter au "plus offrant" une part du noyau domanial, il ne peut que vendre ou louer. C'est ce qui se passa, par exemple, pour la coopérative Ettakadoum.

Une monographie, publiée par le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, dans le numéro spécial de "TERRE DE TUNISIE", consacré à la coopération agricole, nous donne les renseignements suivants : "D'après les études techniques et sociologiques établies par le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, cette Unité ne peut assurer le minimum de revenus annuels prévu par le plan de développement qu'à 74 coopérateurs. Etant donné le nombre supérieur des personnes intéressées, il a été procédé au choix des 74 coopérateurs, les autres bénéficient d'un loyer servi par la coopérative sur les parts qu'ils ont cédées à l'Unité." (p. 34)

La dépossession sera plus manifeste dans le cas des Unités de polyculture du Centre et du Sud. Celles-ci doivent s'installer sur les terres de tribus qui, comme chacun sait, sont constituées par plusieurs familles de plusieurs membres chacune. Or, nous lisons, dans le même numéro de "TERRE DE TUNISIE", p. 41, le paragraphe suivant : "La coopérative se donne comme objectif de prendre en charge la totalité des familles existantes, ce qui implique la mise en valeur de toutes les possibilités. Si celles-ci sont excédentaires par rapport aux perspectives d'emplois et de revenus du périmètre, une sélection sera en principe nécessaire, mais elle devra être conduite d'une façon progressive."

La conclusion logique sera que tous ces anciens propriétaires, devenus de nouveaux prolétaires, viendront grossir les rangs des ouvriers agricoles et des fellahs sans terre et, par là, aggraver le problème du chômage.

b) L'OUVRIER AGRICOLE NE BENEFICIE GUERE DES AVANTAGES DE LA COOPERATION

Le législateur accorde la priorité, dans l'attribution des terres du noyau domanial, aux ouvriers. En effet, l'Art. 51 stipule que "le noyau domanial pourra être attribué aux ouvriers et aux coopérateurs; cette attribution se sera prioritairement : 1° aux ouvriers assurant la conduite des travaux; 2° aux coopérateurs dont l'apport foncier n'atteint pas la superficie susceptible de leur procurer le revenu

minimum; 3° aux coopérateurs possédant des terres à l'extérieur de la coopérative qui doivent procéder à l'échange pour agrandir leur apport foncier initial".

La question qui se pose ici consiste à savoir exactement le sens du mot "attribution". S'agit-il d'une attribution à titre gratuit ou d'une attribution à titre onéreux ? Le législateur a tranché cette équivoque en optant pour la vente des lots et non pour leur distribution gratuite aux prioritaires. Laissons parler le législateur - Art. 57 : "L'Etat, quant au remboursement des créances qu'il détient sur les adhérents acquéreurs de lots domaniaux, peut céder à la coopérative ses droits concernant le remboursement des cinq dernières annuités. Le recouvrement par la coopérative des sommes dues par ses membres acquéreurs de lots domaniaux se fera dans les mêmes conditions qu'en matière de ventes d'immeubles du domaine privé de l'Etat." (c'est-à-dire la vente aux enchères publiques).

Cette interprétation est confirmée par un commentaire de la loi organique fait par M. Marcel Guen, dans un article paru dans le journal "L'ACTION" du 4.1.1963. "Le noyau domanial est ainsi finalement destiné à la coopérative. Il lui est d'abord symboliquement loué pendant une période probatoire de cinq ans et lui reviendra ensuite en propriété, à charge pour elle d'en payer le prix d'acquisition sur quinze ans."

Ainsi la contradiction entre l'article 51 et l'article 57 ruine les priorités juridiques accordées aux ouvriers et aux petits propriétaires en matière de lots domaniaux. Ayant tout juste le moyen de survivre, ils ne peuvent disposer de la somme nécessaire pour l'achat. Condamné, par sa condition sociale et son revenu dérisoire, à n'avoir pratiquement pas de chance d'acquérir un lot de terre, l'ouvrier se trouve exclu de la gestion de la coopérative. Il est étranger à l'exploitation; c'est un simple fournisseur de travail. D'autre part, il est soumis, avec le petit paysan, à une subordination étroite au Conseil d'administration, qui nomme et révoque librement la main-d'oeuvre. Aucune mention du statut de l'ouvrier agricole, aussi peu protecteur soit-il, ne vient tempérer, dans le texte de la loi de 1963, cette omnipotence.

Est-ce là la solution humaine de justice sociale que propose le socialisme destourien ?

CONCLUSION

De toute cette analyse trois conséquences s'imposent.

1° Le droit de propriété reste intact et prédomine. L'Etat le consolide en mettant à la disposition des propriétaires les moyens techniques et financiers qui leur manquaient.

2° Lentement, mais sûrement, une oligarchie foncière se consolide dans le pays. C'est-à-dire une bourgeoisie forte économiquement, accrue en nombre et suffisamment dispersée géographiquement pour constituer une assise sociale assez solide.

3° La généralisation des Unités de Production, présentée comme une reconversion des structures foncières, ne résoud nullement les problèmes agraires de la Tunisie, car elle ne profite pratiquement pas aux petits paysans et aux fellahs sans terre, qui doivent être les principaux intéressés et les premiers bénéficiaires de la Réforme agraire. Cette dernière ne peut se concevoir sans un bouleversement radical dans les structures politiques, économiques et sociales.

Poser le problème d'une Réforme agraire, c'est poser en premier lieu la question de savoir à qui appartient la terre. En second lieu, comment l'exploiter. Enfin, comment harmoniser le secteur agricole avec les secteurs industriel et commercial.

Ces trois problèmes essentiels seront longuement étudiés dans notre prochain article, portant sur "Les Perspectives d'une véritable Réforme agraire en Tunisie".

s i o n i s m e ...

... j u d a ï s m e ...

...conflit israélo-arabe.

UNE INTERVIEW DE
MAXIME RODINSON

"Suis-je donc un de ces Juifs antisémites dont parle Misrahi dans son dernier livre (1), serais-je donc, de ce fait, comme le prétend une psychiatre sioniste, schizophrène ou névrosé ? Je ne pense pas.

C'est Maxime Rodinson, Directeur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, qui parle. Très détendu, comme à son habitude, il tente de tirer quelques bouffées de sa pipe déjà éteinte et reprend, en élevant légèrement la voix :

"Je l'ai dit l'autre soir (2), et je le maintiens : ce sont l'antisémitisme et le sionisme qui, en créant Israël, en ont fait une véritable nation. Je ne suis pas de cette nation; ayant le privilège de choisir, j'ai choisi. Français juif, je n'ai pas à me faire patriote israélien. Je suis prêt à défendre les Juifs d'Israël, comme les autres, contre l'injustice, pas à les soutenir pour l'injustice.

---

1) Misrahi Robert : La condition réflexive de l'homme juif. Julliard 1963 (coll. Les Temps modernes).
2) Le jeudi 12 mars 1964, les étudiants juifs de France organisaient une conférence-débat sur le conflit judéo-arabe. Maxime Rodinson avait alors exposé d'une manière admirable le point de vue arabe.

Nous sommes là, quatre étudiants progressistes tunisiens, attentifs autour de Maxime Rodinson. Ces propos, il les a sûrement tenus plus d'une fois depuis la naissance d'Israël, avec tout ce que cette naissance a engendré comme luttes au Moyen Orient. Des luttes que, courageusement, quelques pionniers, avec leurs modestes moyens, avaient tenté d'éviter il y a aujourd'hui près de vingt ans, au sein de ce groupe "UNION" (1) (composé de militants arabes et juifs), qui avait essayé, mais en vain, de faire entendre la voix de la raison sur cette terre de Palestine "hantée par les Dieux et foulée par les soldats".

Rodinson suivit la même voie qu'eux. Etait-ce le fait du hasard ? Certainement pas. Rodinson appartient à cette grande famille d'intellectuels juifs qui, en la personne de Rosa Luxembourg, Trotsky, Radek, etc., préféra opter pour les causes universelles du socialisme révolutionnaire et de l'internationalisme prolétarien, laissant à Hertz et Weizmann (2) la lourde responsabilité historique d'entraîner des générations entières de Juifs, au nom d'un nationalisme artificiel, dans la voie des luttes égoïstes.

Auteur d'un brillant essai sur Mahomet (3), spécialiste des problèmes du monde musulman en général et du monde arabe en particulier (4), Rodinson a accepté de consacrer à notre jeune revue la longue interview qui suit. Il l'a fait très simplement, convaincu qu'il est du fait que dans la lutte contre le sionisme, pour la paix et la justice au Moyen Orient, l'avant-garde devait nécessairement revenir aux intellectuels révolutionnaires juifs et aux groupements progressistes arabes.

*
* *

1) Le groupe "IYOUD", ce qui signifie Union, a été fondé par un éminent savant juif, Judah Magnès, fondateur et premier Recteur de l'Université hébraïque de Jérusalem. Attaché à exiger d'Israël la justice pour les Arabes, il édite une petite revue, "NER", qui dénonce tous les abus dont ils sont victimes. Son membre le plus éminent actuellement est le grand savant et philosophie juif Martin Buber.
2) Premiers dirigeants du mouvement sioniste.
3) Mahomet : Club Français du Livre, C. 1961.
4) Articles dans "LES TEMPS MODERNES", n° 203 : L'Egypte nassérienne au miroir marxiste. Dans "PARTISANS", n° 8 : L'Islam et les nouvelles indépendances.

P. La propagande sioniste tend à amalgamer sionisme et judaïsme. A votre avis, cet amalgame est-il justifié ?

M. RODINSON
En effet, les dirigeants de l'Etat d'Israël et les propagandistes sionistes font tout leur possible pour identifier le sionisme au judaïsme. A mon sens, ce sont là deux choses bien différentes, il faut même, de nos jours, considérer une troisième catégorie de Juifs à laquelle j'appliquerai le concept de "judaïcité".

Penchons-nous d'abord sur le sionisme : C'est une tendance, juive bien entendu, qui, à la fin du 19ème siècle, s'est fixé pour but de regrouper les Juifs, groupe ethnico-religieux sans unité territoriale depuis près de 2.000 ans, dans un même pays, en l'occurence la Palestine.

Il est intéressant de remarquer ici qu'à l'origine, pour les éléments "politiques" parmi les leaders sionistes, seul importait le fait de donner aux Juifs de la Diaspora une base territoriale quelle qu'elle soit. Plusieurs propositions leur ont été faites, en particulier l'Angleterre, je crois, avait proposé à Hertz l'Ouganda (1). C'est sous la pression des Juifs traditionalistes, surtout de Russie, que l'on s'est orienté vers la Palestine (Sion = une des collines de Jérusalem). Compte tenu du fait que la Palestine faisait partie, à l'époque, du puissant empire ottoman, des démarches avaient été entreprises auprès d'Abdul Hamid en vue de fonder un foyer national juif en Palestine (on n'en était pas encore à l'idée d'un Etat juif (2).

Le judaïsme s'applique à tous les Juifs attachés à la religion juive et qui adhèrent à la foi traditionnelle; la judaïcité s'appliquant aux Juifs qui, descendants de Juifs religieux, n'ont pas rompu tous rapports avec les traditions et la culture juives, sans pour autant être eux-mêmes religieux (ou sans même croire en Dieu). J'ai dit tout à l'heure que cette différenciation est spécifique à l'époque moderne : en effet, elle n'était pas à faire au moment où existait encore une communauté religieuse suffisamment structurée; les éléments qui rompaient avec la foi traditionnelle étaient très vite assimilés par le

1) "Encyclopédie judaïque" : Le Ministère J. Chamberlain avait proposé l'Ouganda en 1903.
2) William Miller : The Ottoman Empir and its successions. Cambridge at the University Press, 1923 (p. 479).

milieu environnant et rompaient avec les traditions et la culture juives (les "nouveaux Chrétiens" en Espagne, Spinoza, le père de Marx, etc.).

Mais, sous l'influence des idées laïques, en Europe occidentale surtout, se forme une nouvelle catégorie à laquelle on peut appliquer le terme de judaïcité pour les raisons invoquées précédemment. Evidemment, la différence entre judaïsme et judaïcité est loin d'être rigoureusement marquée; il existe entre l'un et l'autre divers degrés d'évolution. Mais ce n'est déjà plus notre sujet. Revenons au sionisme : Le sionisme s'est donc posé comme moyen de lutte contre l'assimilation.

En ce sens, les déclarations de Nahoum Goldmann (Président du Congrès juif mondial), prétendant que le grand danger qui guette les Juifs de nos jours, c'est l'assimilation (1), sont particulièrement significatives. Dans son livre, "Anatomie du judaïsme français", Rabi va même plus loin : L'abbé Grégoire qui, à la Constituante, au lendemain de la révolution de 89, avait demandé l'égalité des droits pour les Juifs et qui, depuis, aux yeux de générations entières de Juifs français, était apparu comme un élément libéral, l'abbé Grégoire donc est soupçonné par Rabi d'avoir nourri le dangereux et sournois dessein de voir les Juifs s'assimiler (2).

Quel écho les propagandistes sionistes ont-ils trouvé auprès des masses juives ? Disons qu'ils ont réussi à cristalliser des éléments surtout dans les communautés qui sont pratiquement restées à l'état médiéval (Europe centrale, Russie tsariste, etc.) et dans celles violemment menacées par l'antisémitisme. L'exemple des Juifs d'Angleterre et d'Amérique, peu sensibles à l'appel sioniste, est particulièrement révélateur à cet égard.

En conclusion, contrairement à ce que prétendent les dirigeants sionistes, on ne peut, en aucune manière, identifier sionisme et judaïsme. D'ailleurs, les déclarations de Nahoum Goldmann, mécontent de la faiblesse des apports de fond au mouvement sioniste en France (3), nous en apportent la confirmation.

Dès la naissance, d'ailleurs, du mouvement sioniste, des intellectuels juifs se sont déclarés antisionistes. Je n'en veux pour exemple que le cas, entre autres, du Professeur Sylvain Lévi, maître de l'indouïsme; il a fait partie de commissions d'enquête en Palestine en 1918, mais s'est toujours déclaré antisioniste (1), s'attirant ainsi l'hostilité des dirigeants sionistes. A la Conférence de la Paix, en 1920, Weizmann refusa même de lui serrer la main (2).

Remarquons ici que, même au sujet des Israéliens, il ne faut pas généraliser et croire que tous ceux qui sont venus s'installer en Israël l'aient fait par conviction sioniste. Bon nombre d'entre eux y sont allés à leur sortie des camps de concentration parce qu'ils n'avaient où aller. Sans compter ceux qui, aux alentours des années 32-33, et à la suite d'accords entre le ministère de l'Economie du IIIème Reich et les dirigeants sionistes, ont été envoyés en Israël. Ces faits sont rapportés dans les archives de la Wilhelmstrasse (3) (ministère allemand des Affaires étrangères).

*
* *

P. Dans quelle mesure peut-on parler d'une nation juive ?

M. RODINSON
Je pense que le débat autour de cette question a très vite pris l'aspect d'une querelle scholastique ou talmudique. Je crois que c'est un tort, il s'agit d'abord de regarder la réalité. Je pense que l'on peut délimiter trois catégories de Juifs de par le monde :

---

1) Nahoum Goldmann : "LE MONDE", 18.3.64.
2) Rabi : "Anatomie du Judaïsme français" (p. 13 et suivantes). Les Editions de Minuit, 1962.
3) "LE MONDE".

1) Mémoires de Weizmann (p. 267 de l'édition anglaise).
2) Mémoires de Weizmann (p. 306).
3) Accord Havaia : échange de lettres entre le ministère de l'Economie allemand et le directeur de la banque anglo-palestinienne en août 1933 : "L'objectif primordial de la politique allemande vis-à-vis des Juifs était jusqu'à présent de favoriser autant que possible leur émigration d'Allemagne. Les sacrifices ont même été faits en ce qui concerne notre politique de devises afin d'atteindre cet objectif. Cette mesure allemande favorise virtuellement la consolidation du judaïsme en Palestine et a accéléré la formation d'un Etat juif palestinien." Télégramme-circulaire du ministère des Affaires étrangères, 22 juin 1937. Archives secrètes de la Wilhelmstrasse, t. V, Livre II, Paris, Plon 1954, p. 3 et suiv.

Premièrement : Les communautés religieuses. Là, la foi traditionnelle est un lien solide entre les éléments de ces communautés.

Parmi ces communautés religieuses, et d'une manière assez originale, l'on peut classer la communauté juive des Etats-Unis : les règles non-écrites de la société américaine font que les éléments de chaque groupe ethnique et religieux (Arméniens, Juifs, etc.) forment une communauté relativement fermée. Si l'on y ajoute ce phénomène de la "troisième génération" (1) dégagé par les sociologues, qui fait que la génération actuelle reflue vers la foi traditionnelle, on comprend pourquoi j'ai fait l'amalgame entre la communauté américaine et les communautés religieuses.

Deuxièmement : Les communautés quasi-nationales de certains pays : U.R.S.S., Pologne, etc. C'est ce que Misrahi (2) appelle une "nationalité dialectique", en ce sens que c'est une nationalité conservée par l'hostilité du milieu environnant. Il faut y ajouter l'aspect culturel, la culture yiddish étant un lien particulièrement développé au sein de ces communautés.

Troisièmement : Ceux qui, avec toutes les graduations de l'assimilation au milieu environnant, ont rompu avec la foi traditionnelle, mais restent soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, attachés à une tradition et à une culture juives. A cet égard, vous lirez avec beaucoup d'intérêt l'étude sociologique faite par Charlotte Roland sur "Les Juifs de Belleville".

En fait, et cela a été dégagé par tous ceux qui ont tenté de se pencher objectivement sur le problème juif, je pense à Sartre et R. Aron, le facteur d'unité des communautés juives, c'est essentiellement l'antisémitisme.

Reste le fait que, à des degrés divers, se soit dégagée chez beaucoup, au sein des communautés juives, durant des siècles, la volonté de maintenir une certaine identité.

Dans quelle mesure cette identité peut-elle être qualifiée de nationale ? Les trois catégories de Juifs que nous venons de dégager peuvent-elles constituer, au même titre que les Français, les Allemands, etc..., une nation ?

1) Herberg (W.U.) Protestants, catholiques et Israélites : La religion dans la société aux Etats-Unis. Essai de sociologie religieuse. (Collection Sociologie d'aujourd'hui)
2) Misrahi : Id. ibid.

Le problème des nationalités est un problème particulièrement complexe. Le monde socialiste lui-même n'a, semble-t-il, pas pu dépasser les contradictions inhérentes au problème des nationalités. Certes, Staline a tenté d'établir un certain nombre de critères objectifs de définition d'une nation. Sans vouloir discuter de l'aspect primaire des critères invoqués, d'après lesquels ni la Suisse, ni la Belgique, contrairement à la réalité, ne seraient des nations, l'on peut dire que Staline s'est montré particulièrement systématique en posant comme postulat, dirai-je, que si l'un des facteurs qu'il a définis (territoire, langue, culture commune, histoire commune, unité de marchés, etc.) manque, on ne peut plus parler de nation.

En ce qui concerne la communauté juive, on a souvent tendance à dire, dans les milieux sionistes, qu'elle est à la fois d'ordre ethnique, culturel et religieux. Ces trois caractères, ajoutés à la volonté de maintenir une certaine identité dont nous avons parlé précédemment, suffiraient, d'après ces mêmes milieux, à définir une nation.

Non seulement ces trois caractères joints à cette volonté ne suffisent pas à définir une nation, mais ils sont eux-mêmes largement imparfaits dans le cadre des communautés juives :

1° Du point de vue religieux,
car - et c'est là une simple question de bon sens - il existe une catégorie importante de Juifs non religieux (sans compter que des différences secondaires interviennent entre les différentes communautés et tendances religieuses).

2° Sur le plan culturel
les communautés juives ont été largement influencées par la culture de la société au milieu de laquelle elles vivaient. En France, par exemple, mis à part certains grands noms de la culture juive, tel que Maïmonide, je ne trouverais pas huit Juifs sur dix connaissant les grands penseurs juifs du moyen âge ou du XVIIe siècle, alors que la plupart d'entre eux, sinon tous, pourront disserter longuement sur Molière ou La Fontaine.
D'autre part, il serait étonnant que le Juif traditionaliste de Djerba puisse avoir des points communs sur le plan culturel avec un Juif d'Europe centrale attaché à une culture yiddish particulièrement florissante.

3° Sur le plan ethnique
rien n'est moins sûr. Par exemple, les communautés juives d'Ethiopie ou de Chine ont pour origine, en très grande majorité, probablement la conversion d'Ethiopiens ou de Chinois; les Juifs du Yémen n'ont apparemment aucun lien

ethnique avec ceux de Palestine; enfin des conversions massives ayant eu lieu dans les premiers siècles de notre ère un peu partout en Europe et ailleurs, il est très peu probable que la plupart des Juifs d'aujourd'hui soient descendants des Juifs de la Palestine antique. A ce propos, il est intéressant de remarquer que la majorité des Juifs de la Diaspora ont certainement, sur le plan racial, moins de points communs que les paysans arabes de Palestine avec les Juifs de la Palestine antique.

Quoi qu'il en soit, les recherches anthropologiques ont permis de dégager qu'il est inexact de parler de race juive. Des enquêtes effectuées en Europe ont prouvé que les proportions des groupes sanguins : A, B, AB, O, au sein d'un groupe de Juifs, sont sensiblement les mêmes que pour la population environnante. C'est là, sur le plan scientifique, un argument plus valable que celui de l'existence éventuelle de gènes particuliers entraînant par hérédité l'existence de certains traits physiques ou de certaines prédispositions psychologiques communs à tous les Juifs.

*
* *

P. A votre avis, le sionisme a-t-il résolu le problème juif dans le monde ?

M. RODINSON
Je crois que la question qu'il faut plutôt se poser avant celle-ci, c'est de savoir si le sionisme, en tant qu'idéologie tendant à donner une base territoriale aux Juifs de la Diaspora, pouvait résoudre le problème juif. Je pense là à un récent article de Raymond Aron (1), où il rappelle que le sionisme moderne n'est pas le premier sionisme. Après la prise de Jérusalem en 586 avant J.-C. par le roi de Babylone, Nabuchodonosor, et la déportation en Babylonie de l'élite du peuple juif de l'époque, Cyrus, roi des Perses, en 538 avant J.-C., autorisa ces déportés à regagner leur pays, mais une très faible proportion d'entre eux profita de cette autorisation, la plupart restèrent en Babylonie où ils formèrent une communauté florissante.

Tout ceci pour dire que, tant qu'il n'y a pas une vague d'antisémitisme telle qu'en a connu l'époque moderne (des pogroms jusqu'au nazisme), les Juifs, quelle que soit leur sympathie ou leur solidarité avec les dirigeants sionistes, préférèrent et préfèrent rester au sein de leur pays d'adoption. Rares sont, parmi les Juifs américains, anglais ou français, ceux qui se risqueraient à aller en Israël.

L'apport essentiel du sionisme, c'est l'Etat d'Israël, et je dis comme Raymond Aron que l'Etat d'Israël ne supprime pas la Diaspora.

Certes, on m'objectera que la seule existence d'Israël fait que je pourrai un jour, dans une situation historique donnée, étant persécuté pour le seul fait d'être juif, y chercher refuge.

Evidemment, en cas de catastrophe, je me raccrocherai à toutes les branches, mais cela peut-il constituer une justification pour choisir l'ambiguïté semée d'embûches de la double nationalité, d'une part, et, d'autre part, pour faire passer mon intérêt de Juif (incontestable) au-dessus du point de vue et des revendications des Arabes ?

Certainement non. Cette façon de résoudre le problème me semble fausse et elle entre en contradiction avec mes préoccupations d'homme qui veut la liberté et la justice pour tous.

Mais ce que le sionisme aura aussi créé, c'est un problème inextricable dans cette région du monde (le Moyen Orient), où il n'en existait pratiquement pas. Je m'explique.

Les Juifs du Moyen Orient représentaient une idéologie vaincue, leur situation était en partie comparable à celle des Chrétiens d'aujourd'hui en pays socialistes. Les brimades inhérentes à leur appartenance à une communauté soumise n'ont jamais atteint l'ampleur qu'on a connu au courant antisémite en Europe orientale et occidentale. Il y eut même des périodes où certaines dynasties, telle celle des Fatimides en Egypte, favorisèrent les Juifs. Au Parlement "Jeune Turc", en 1908, il y eut même des délégués juifs. De toute façon, dans l'empire ottoman, le système des "millets" a fait que les Juifs ont pu avoir des institutions particulières et autonomes, essentiellement des institutions juridiques. Le sionisme a donc créé au Moyen Orient un douloureux problème dont nous pourrons discuter par ailleurs.

Autre conséquence du sionisme : le fait d'avoir institué une juridiction discriminatoire sur le plan racial avec la fameuse loi du retour (1).

1) Raymond Aron : Israël. Déviation ou vocation de l'histoire juive ? Figaro littéraire, samedi 24.9.62.

(voir note en page 36)

N'importe quel Juif d'origine, quelles que soient ses convictions, peut obtenir la nationalité israélienne en franchissant la frontière, alors que le petit paysan palestinien arabe, établi là depuis toujours, s'il a quitté son village pendant un certain temps, doit se soumettre à de longues formalités.

De plus, le sionisme aura eu pour effet d'avoir donné à l'antisémitisme un écho jusqu'en Pakistan, et en général dans tous les pays de religion musulmane où l'antisémitisme n'existait pratiquement pas.

* * *

P. En tant qu'étudiants arabes progressistes, nous pensons que la lutte antisioniste n'est qu'un aspect de la lutte anti-impérialiste que nous menons; l'occupation de la Palestine, entreprise coloniale dans toute l'acception du terme, a fait des dirigeants israéliens les alliés inconditionnels de l'impérialisme au Moyen Orient. Que pensez-vous de cette appréciation qui n'a, vous pouvez en être certain, aucun fondement subjectif ou passionnel ?

M. RODINSON
Même parmi ceux qui sont, en grande partie, d'accord avec moi, on m'a fait le reproche d'exagérer en assimilant le problème palestinien à un problème colonial. Je pense, en particulier, à un journaliste juif français qui me disait l'autre jour que ce n'est pas du colonialisme dans la mesure où il n'existe pas d'exploitation directe d'un peuple par des éléments d'un autre peuple. Là, je crois qu'il faut s'entendre sur les mots.

A mon sens, le colonialisme (tel que l'humanité l'a connu durant le XIXe siècle, avec exploitation directe) n'est qu'un faciès de ce grand mouvement de domination avec substitution de certains peuples par d'autres, venus d'Europe. Je reviens à la définition donnée par René Maunier (1) : "On peut parler de colonisation quand il y a, et par là même qu'il y a occupation avec domination, quand il y a, et par là même qu'il y a émigration avec législation."

Je crois que c'est bien le cas en Israël. A cette accusation, les milieux israéliens et sionistes en général répondront par quatre arguments qui, en fait, n'en sont pas. Je ne ferai que reprendre ici ce que j'ai pu dire lors de la conférence du jeudi 12 mars.

Premièrement - Les Arabes n'ont pas su cultiver la terre et l'ont laissée à l'abandon. Cela traîne dans tous les pamphlets sionistes. C'est faux. La Palestine arabe a eu longtemps une agriculture prospère compte tenu des conditions techniques du monde médiéval. Le déclin (relatif) de cette agriculture est dû à des conditions sociales, politiques et économiques qui n'ont rien à voir avec la conquête arabe. D'autre part, dit-on, le niveau de vie des Arabes (et même leur niveau de conscience sociale) se serait accru depuis l'installation d'Israël. Comme dans toutes les colonies ! Les sionistes auraient acheté la terre régulièrement aux Arabes, surtout aux grands propriétaires absentéistes, qui l'ont vendue (très cher) en pleine connaissance de cause. C'est sans doute vrai (jusqu'en 1948). Mais ni la régularité de l'achat, ni le bon prix payé ne justifient une dépossession nationale. Et, depuis 1948, il y a eu véritablement des mesures de confiscation.

Deuxièmement - L'Etat d'Israël, ajoute-t-on, est un Etat socialiste et progressif, pionnier du progrès dans le Moyen Orient. On pourrait discuter de la structure de cet Etat. Mais, même si c'était totalement vrai, ce n'est en rien une consolation d'être dépouillé de l'autonomie nationale par un Etat socialiste et progressif. Qu'en disent les champions des Hongrois ? Et Engels (2) n'écrivait-il pas : "Le prolétariat victorieux ne peut imposer un bonheur quelconque à un peuple étranger sans compromettre ainsi sa propre victoire."

C'est encore un argument colonialiste classique. Les colonies sont des pôles de progrès technique. L'anticolonialiste répond, de façon non moins classique : Cela ne justifie pas la perte de l'indépendance.

Note de la page 35
1) "Fondamental Laws of the state of Israël" (p. 156), Joseph Badi Editor. Foreword by Leo Kohn... New York, Twayne Publishers 1961.

1) René Maunier : "Sociologie coloniale" (introduction à l'étude des contacts des races). Les éditions Domat-Montchrestien, 1932.
2) Lettre du 12 sept. 1882 à Kautsky, citée par Lénine. Oeuvres, t. 22, Editions de Moscou, Paris 1960.

Troisièmement - Le nationalisme arabe serait antisémite, et par là successeur d'Hitler. C'est l'argument des chauvins juifs : tout ce qui est contre des Juifs est antisémite. Le simple bon sens repousse cette idée absurde. Tous les Juifs ne sont pas tabous. Tout le monde a le droit de dire que Jack Ruby est une canaille sans être taxé d'antisémitisme. Les Arabes ne s'élèvent pas contre les Juifs en tant que Juifs. Ils s'élèvent contre les sionistes sur un territoire politique limité, celui de Palestine, pays où nul problème d'antisémitisme ne se posait avant le mouvement sioniste.

Mais l'antisionisme se dégrade parfois en antisémitisme. Il y a là un exemple de "racisme de guerre" temporaire qu'il est difficile d'éviter dans les conflits, surtout au niveau des masses mobilisées. De 1914 à 1918, tout ce qui, de près ou de loin, touchait au germanisme au sens le plus large était vomi en France. Les dirigeants arabes les plus raisonnables, Nasser en premier lieu, qui rend visite périodiquement au Grand Rabbin d'Egypte (1), ont essayé de l'éviter au maximum. Les sionistes, d'ailleurs, s'acharnent à le favoriser en s'efforçant systématiquement de "compromettre" dans leur cause tous les Juifs du monde.

Quatrièmement enfin, ni l'accord Fayçal-Weizmann ni la déclaration Balfour ne peuvent être considérés comme des preuves convaincantes, qui justifient l'occupation de la Palestine.

Tout d'abord, l'accord Fayçal (chef incontesté des Arabes) - Weizmann (chef des sionistes) : Dans le cadre d'un grand Etat arabe uni, et indépendant, il était prévu des relations amicales avec une Palestine essentiellement juive, dont les techniciens coopéreraient avec les Arabes. Fayçal ajoutait en marge que cet accord serait nul si l'Etat arabe en question se voyait imposer des limitations à son indépendance et à son unité (1). Ce qui arriva en fait. D'ailleurs, Weizmann lui-même signale ces faits dans ses mémoires (cités plus haut) et remarque que cette réserve de Fayçal "est compréhensible".

La déclaration Balfour (ministre des Affaires étrangères britanniques), adressée à Lord Rothschild le 2 novembre 1917, est une déclaration anglaise qui dispose d'une partie du territoire arabe sans un quelconque accord arabe !

1) La Déclaration Mac Mahon au Chérif Hussein, le 20.10.1915, lui promettait un Etat arabe indépendant de la Méditerranée au Golfe Persique.

Par ailleurs, il est certain qu'Israël constitue actuellement un allié incontestable des impérialistes (américains en particulier) au Moyen Orient. L'exemple de Suez nous a apporté la preuve de cette conjonction.

Les dirigeants sionistes, étant donné leur faiblesse au milieu d'un monde hostile, ne peuvent s'appuyer que sur des puissances étrangères. Et ils ont fait leur choix : s'appuyer tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre des impérialismes occidentaux, avec une préférence marquée pour l'impérialisme américain, plus riche et plus puissant, et sur lequel ils ont un important moyen de pression constitué par les quelque cinq millions de Juifs américains (1), plus ou moins enclins, par sentimentalité ou conviction religieuse, à soutenir Israël. Nul mieux que Truman, répondant en octobre 1946 à ses ambassadeurs, qui lui présentaient le caractère néfaste de ces décisions prosionistes en pays arabe, auprès des dirigeants et des masses arabes, ne saurait illustrer ce fait : "Je suis désolé, Messieurs, mais j'ai à répondre à des centaines de milliers de gens qui désirent ardemment le succès du sionisme. Je n'ai pas des centaines de milliers d'Arabes parmi mes électeurs.

* * *

P. Du côté sioniste, ce qu'il y a de très grave, c'est que le mouvement sioniste définit Israël, non pas comme un Etat aux frontières fixes, mais comme un perpétuel devenir (2). Si l'on tient compte du fait que les exigences et les gains des sionistes n'ont fait que s'accroître avec le temps (on est passé du foyer national juif à l'Etat juif), de l'appel à l'émigration continuelle, de l'exemple de Suez, de l'empiètement des zones démilitarisées, des raids de représailles enfin, on est en droit de se dire que cette définition d'Israël comme un perpétuel devenir n'est pas qu'une simple vocation ou formule philosophique.

Face à ce danger perpétuel, les dirigeants arabes, qui n'oublient pas le tort fait aux Juifs, particulièrement durant la dernière guerre mon-

1) Moché Catane : Les Juifs dans le monde (page 134). P. Albin Michel 1962.
2) Bulletin n° 23, mars 58. Département de la jeunesse de l'Organisation mondiale sioniste.

diale (nous parlons des plus éclairés d'entre eux, Nasser par exemple, et non de ceux pour qui la lutte antisioniste n'est que sujet de démagogie), pressés qu'ils sont par leur opinion publique de plus en plus sensibilisée par le sort des réfugiés palestiniens et celui de la communauté arabe encore en Israël, exigent à juste titre la réparation des torts qui ont été faits au peuple palestinien. Or, en fait, le conflit judéo-arabe, dépassant le cadre du Moyen Orient, a pris une place de taille sur l'échiquier de la guerre froide.

Comment concevez-vous l'épilogue de ce problème, qui demeure actuellement dans son entier ? Nous pensons quant à nous que la nouvelle approche, qui s'est dessinée lors du dernier sommet arabe, et qui tend à faire de la communauté palestienne en exil une entité autonome, organisée en vue de lutter pour que justice soit faite d'abord et que la paix règne ensuite, constitue un grand tournant dans l'évolution du conflit judéo-arabe.

M. RODINSON

N'importe comment les intellectuels ne sont pas des responsables politiques, ils ne peuvent dicter leurs conditions politiques pour régler un conflit. Je pense que le rôle essentiel des intellectuels progressistes doit être de faire pression sur ces responsables politiques pour aboutir à une solution pacifique. Ils ne peuvent que condamner une solution militaire (qui ne saurait être autre qu'une guerre d'extermination). Si l'on veut une solution pacifique, il faut forcément tenir compte de deux faits :

1) Le droit des Arabes à une large réparation du tort qui leur a été causé (dépossession nationale).

2) Le droit nouvellement acquis des Israéliens, qui forment à présent une nation, à vivre ensemble. Car je pense qu'on ne peut reprocher éternellement telles ou telles fautes historiques à toute une population, rechercher les responsabilités originelles des situations actuelles. Qui va chasser de Tasmanie les Tasmaniens dont les ancêtres ont exterminé les indigènes ?

Mais si les intellectuels progressistes veulent réussir dans une telle entreprise, il est nécessaire qu'ils fassent un grand effort de lucidité; en particulier il faut que la gauche française cesse d'établir la liaison, qui est devenue automatique chez beaucoup, entre la lutte contre l'antisémitisme et le conflit israélo-arabe.

Dans la lutte contre l'antisémitisme, nous ne pouvons qu'être totalement solidaires avec les Juifs persécutés ou brimés où qu'ils soient.

Mais le conflit israélo-arabe est autre chose : c'est une lutte pour un territoire, comme le conflit indo-pakistanais sur le Cachemire, par exemple, et dans ce cas les critères de prise de parti doivent être totalement différents. En tout cas, la question est urgente; la guerre tiède actuelle est grosse de dangers pour la paix mondiale et les réfugiés palestiniens vivent dans des conditions déplorables (1) et leur situation, qui constitue une tragédie continuelle, demande une solution rapide.

*
* *

PERSPECTIVES

Une solution pacifique ? Bien sûr, en tant que progressistes arabes, cela est notre voeu le plus sincère, dans la mesure où la paix, comme nous l'avons déjà dit, passe par la reconnaissance et la réparation des torts qui ont été faits à nos frères palestiniens (et de ce fait à la nation arabe).

Mais ne devons-nous pas craindre qu'à l'heure actuelle, cela ne soit qu'un voeu, l'entêtement et le chauvinisme des groupements politiques participant à la coalition gouvernementale israélienne, l'intérêt qu'a l'impérialisme américain à entretenir un foyer d'agitation permanent au Moyen Orient, la surenchère politique enfin de certains dirigeants arabes (Irak et Syrie particulièrement), tout cela donc pourrait rendre certains sceptiques quant à une éventuelle issue pacifique au drame actuel du Moyen Orient.

Quoi qu'il en soit, la réponse appartient essentiellement à nos frères palestiniens.

1) Peretz (Don) : Israel and the Palestin Arabes. With a Foreword by Roger Baldwin. Washington. The middle East Institute, 1958.

En restructurant l'entité nationale palestinienne, en reposant dans ses véritables données le problème du peuple palestinien à la conscience internationale, plus que jamais mystifiée par la propagande sioniste, en organisant enfin le peuple palestinien en vue d'une lutte cohérente et de longue haleine, les dirigeants palestiniens rapprocheront d'autant l'heure de la solution du drame du peuple palestinien, dépossédé de sa terre natale.

En vue d'atteindre ces objectifs, ils pourront compter sur la solidarité effective et agissante de tous les progressistes arabes qui, ayant fait la différence entre antisionisme et antisémitisme, sont plus que jamais conscients de la nécessité d'établir une paix juste et durable au Moyen Orient.

Tel est, à notre sens, l'apport essentiel de la rencontre historique du Caire du 13 janvier 1964 (sommet arabe).

A tous les hommes épris de paix, à tous les démocrates et progressistes du monde entier de se dégager, comme nous l'avons fait, de cette confusion entre antisionisme et antisémitisme et de prendre position, non pour trancher dans un différend entre Juifs et Arabes, mais dans un différend à caractère véritablement colonial.

Conclusion

Voilà, l'entretien est terminé. Rodinson peut plaire, comme il peut violemment irriter. Une chose est certaine :

- tout en lui : son calme, sa modestie, son érudition même, la chaleur de son accueil,

- tout autour de lui : des pièces entières tapissées d'ouvrages,

- son passé enfin de militant socialiste lucide et non aveuglément orthodoxe,

tout cela donc ne peut que forcer le respect de son partenaire.

Intellectuel réaliste, révolutionnaire authentique, Rodinson nous aura prouvé, s'il en était besoin, que l'antisionisme ne doit jamais signifier antisémitisme.

L'admiration que nous lui portons est la preuve tangible de la possibilité d'une véritable coexistence entre Juifs et Arabes.

***
***

réflexions sur la culture nationale

L'indépendance n'est ni une armée nationale, ni un drapeau, ni une délégation à l'ONU. Elle est, pour une société ex-colonisée, reconquête de sa personnalité totale. La dimension culturelle en est une dimension capitale. Hélas, l'état actuel de notre culture nous oblige à croire que nous n'avons rien appris, rien compris. Aussi sommes-nous en droit de voir la question sous un angle critique.

Nous n'avons nullement la prétention, faut-il le dire, d'épuiser cet immense sujet. Il n'est pas, par ailleurs, dans nos intentions d'engager de polémique avec qui que ce soit. Nous estimerons notre objectif atteint au cas où les hommes les plus avertis de notre nation entameraient la discussion et nous feraient parvenir leurs remarques à cet égard.

QU'EST-CE QUE LA CULTURE ?

Rien n'est plus complexe que ce concept de "culture" et fait paradoxal, tout le monde lettré en parle, tout un chacun - si élémentaire que soit son instruction - prétend en saisir pleinement le sens et partant se croit autorisé de disserter à son sujet à perdre haleine. Or, à voir la question de plus près on s'aperçoit facilement que toutes les définitions qui ont été données de la "culture" ne sont que des approches de la réalité culturelle, une méthode de travail et restent finalement marquées par une complexité quasi-inextricable, sinon une ambiguïté radicale.

En gros, les Occidentaux entendent par "culture" deux choses principales : en un sens, disent-ils, la culture est le développement - par un exercice approprié - de certaines facultés de l'esprit ou du corps. En un autre sens, elle serait le caractère d'une personne instruite qui a développé par cette instruction son goût, son sens critique et son jugement.

Mais ces deux définitions nous paraissent insuffisantes, la première pour la spécialisation forcenée qui en découle (un savant, un technicien ont beau être instruits, ils ne sont pas pour autant cultivés); la seconde pêche par une certaine conception de la culture comme apanage de quelques élus daignant à peine, du haut de leur tour d'ivoire, jeter un coup d'oeil furtif sur les masses qui pataugent dans l'ignorance. Ajouter à cela une difficulté non moins grave : le mythe de l'universalité de la culture occidentale. A entendre parler certains, on croirait que toute culture non occidentale ne serait pas culture.

Nous affirmons pour notre part que pour toute société donnée il existe une culture spécifique et adoptons comme méthode de recherche la définition de Pieris pour qui "la culture est l'ensemble d'objets matériels, d'idées, de symboles, de croyances, de sentiments, de valeurs et de formes sociales légués, dans une société donnée, de génération à génération" (1).

Pourtant à nous voir affirmer aussi brutalement l'existence et la spécificité de plus d'une culture, des Occidentalisés entêtés ne manqueraient pas de nous faire remarquer que nous sommes dupes d'une illusion et que ce que nous appelons culture non occidentale, ne serait qu'une dégradation de la culture occidentale, une culture de second choix en somme. Sophistique ou aliénation ? L'une et l'autre. En effet, ces êtres inauthentiques ont donné dans le piège ingénieusement tendu par l'Occident et finirent par être plus royalistes que le roi au moment même où les penseurs les plus lucides de l'Occident reviennent sur les affirmations gratuites et saugrenues de leurs prédécesseurs.

Nous reprochons à nos intellectuels de se refuser à bien ouvrir les yeux, de s'entêter à faire durer une période révolue. Nous comprenons toutefois leur situation car il suffit de s'attarder quelque peu sur la douloureuse histoire de notre culture pour s'apercevoir qu'il était pratiquement impossible d'échapper à la campagne de dénigrement qui s'était abattue sur notre nation et sa culture.

*

CULTURE NATIONALE ET COLONIALISME

Le "flirt" entre les différentes cultures est un phénomène qui se constate à travers toutes les civilisations humaines. Mais le problème se pose en d'autres termes quand une culture - en l'occurrence occidentale - prétendant à l'universalisme se répand à travers le monde, fusils-mitrailleurs à l'appui. Maître incontesté du terrain sur le plan militaire, le colonia-

1) "Traditional Cultures in South-East Asia" P. 1 (c'est nous qui traduisons).

lisme se met à "semer à tout vent", à "civiliser" les indigènes tout en leur faisant accroire qu'ils sont des êtres inférieurs. Toutes les manifestations culturelles du colonisé sont impitoyablement dénoncées par le colonisateur comme un ensemble de traditions archaïques dont il appartient à la rigueur à la civilisation occidentale de prendre acte de disparition. Le colonisateur nie l'existence chez le colonisé de toute originalité culturelle, de toute culture nationale spécifique. De la supériorité matérielle - incontestable - de l'Occident à sa supériorité culturelle, il n'y a qu'un pas que le colonisateur franchit allègrement quoiqu'il sache pertinemment que ni la puissance matérielle, ni le confort ne se confondent avec la culture.

La lutte entreprise par le colonialisme contre la culture préexistante va de pair avec l'effort de créer une société à son image. "L'élite européenne, écrit Sartre dans sa préface des "Damnés de la terre" de Fanon, entreprit de fabriquer un indigénat d'élite". Créer une scission dans la société, fabriquer en gros deux clans, ne pas oublier de creuser entre eux un profond abîme, c'est pousser les uns et les autres à se jeter la tête la première dans cet abîme. Semer la discorde parmi les dominés est un moyen très efficace pour les "pacifier", les dompter, les bien chevaucher.La tactique a déjà fait ses preuves, pourquoi ne pas en profiter ? Chez nous, du moins, le colonialisme ne s'en priva pas. Ainsi pour une partie de la population, les portes de l'avenir s'étant trouvées comme subitement closes, tout progrès devint à jamais impossible. La seule solution fut le retour systématique à un passé que chacun interprétait à sa guise : l'Esprit s'englua dans un statisme visqueux. Le renforcement du sentiment religieux alla de pair avec la glorification des ancêtres : on ne parla jamais autant - et avec autant d'étroitesse d'esprit - de "Antara", de "Mohammed", de "Omar", de "Ali", de "Tarek", de "Haroun Errachid", etc... Les représentants les plus notoires de la culture furent alors des théologiens bornés, des "historiens" superficiels. En d'autres termes, pour faire échec à la culture de l'envahisseur, on s'efforça de montrer que notre culture était parfaite, notre histoire glorieuse, notre religion vraie, notre poésie sublime. La culture devint coutume. Une affaire de mémoire. Pour tout dire la fin de l'Histoire... Nous perdîmes toute vie créatrice.

Pour les jeunes qui furent accidentellement scolarisés,la situation fut différente. Pour ceux qui ne purent pousser leurs études au-delà du B.E.P.C. ou à la rigueur du baccalauréat, l'Administration fut leur tombeau. Là, on ne discute pas. La mise au pas porta ses fruits : l'Arabe, naguère barbare, devint subitement et comme par miracle, un agneau bien pacifique. La partition à force d'être exécutée finit par devenir machinale : au moindre geste du chef, comme par un effet de baguette magique, le colonisé intégré à l'Administration entonnait l'hymne à la défaite. "Obéissance et longues jambes" comme dit Nietzche.

D'autres, enfin,eurent la chance d'aller suffisamment loin dans l'initiation à la pensée occidentale : licenciés, agrégés, docteurs ès lettres, médecins, polytechniciens, ils tinrent partout la dragée haute à leurs camarades dominateurs. Après tout, on n'a pas à en être scandalisé : comme les autres, leurs ancêtres sont les Gaulois ! Rentrés chez eux, ils se mirent à répandre la "Science", partout autour d'eux. "On trouvera dans cette littérature de colonisé, remarque Fanon, des parnassiens, des symbolistes, des surréalistes."

Et pourtant, malgré tous ses efforts, la culture occidentale n'est pas arrivée à extirper radicalement un fonds de culture arabo-islamique que tout un chacun portait en lui-même. La culture arabe a fait ses preuves dans la clandestinité : s'étant sentie fatiguée pour se battre en rase campagne, elle attendit que le vent changeât de direction, des moments meilleurs. De petits événements, de prime abord sans signification aucune, vinrent aider l'intellectuel à se souvenir : de la remarque désobligeante de la "compatriote" française à la nonchalance du garçon de café à le servir, il y avait tout un monde qui feignait de l'admettre tout en le refusant. On n'a vraiment pas fait attention au nombre d'Occidentales - relativement infime - mariées aux hommes de l'époque. Noblesse oblige ! Car si gonflés baroudeurs qu'ils fussent, si subtils dialecticiens, si virils quant à la chose libidineuse, ils n'étaient métaphysiquement que de vilains ennuques ! Plus ce prénom de "Mohammed" éminemment embarrassant !

L'intellectuel sentit la nécessité de se retrouver, de retrouver son peuple - le retour aux origines frise, à bien des égards, l'infantilisme. "Retrouver son peuple, écrit F. Fanon, c'est se faire bicot, se faire le plus indigène possible, le plus méconnaissable, c'est se laisser couper les ailes qu'on avait laissé pousser." Le rôle joué par nos intellectuels dans la lutte d'émancipation fut décisif. Inutile d'y insister. Nous leur en savons gré.

Toutefois, nous nous permettons de nous demander si nos intellectuels ont vraiment retrouvé leur peuple. Ne se seraient-ils pas arrêtés à mi-chemin dans cette reconquête ? N'auraient-ils atteint qu'une idée blafarde qu'ils se faisaient du peuple ?

Nous ne saurions répondre à ces questions avant d'avoir fait le bilan dans le domaine culturel depuis l'Indépendance.

*

LA CULTURE NATIONALE EN TUNISIE

Depuis la création d'un Département de la Culture et depuis qu'une vague de "folklorite" a déferlé sur le pays, le mot de culture est très à la mode chez nous. Clubs, cercles culturels, revues des troupes théâtrales, qui ne s'en réclame ? Le "malouf" gagne du terrain. Parmi ceux qui le trouvaient naguère démodé, on rencontre des gens qui se délectent de ses qualités certaines. Mais ce phénomène a tout l'air d'être une question d'humeur du jour. Snobisme creux. Le vide, la stérilité de notre culture, nous effraient au plus haut degré. La qualité de ce que l'on crée reste éminemment discutable. Il y a crise en Tunisie et notamment de la culture. Le vide se fait de plus en plus sentir. Depuis l'Indépendance, une seule oeuvre mérite d'être mentionnée. En effet dans "Es-Soud", M. Messadi fait montre d'un esprit original. Mais depuis, comme bloqué, notre ministre a préféré se taire. Il est vrai que ses fonctions sont épuisantes. Mais à part cette oeuvre, qu'avons-nous ?

- Une poésie de foire très appréciée et encouragée par le pouvoir. Il est certain que pour ces "faiseurs de phrases qui riment" la rentabilité d'une telle forme de poésie ne le cède en rien à sa facilité.

- Un autre genre de poésie, d'un désarçonnant infantilisme, où l'on ne fait que pleurer un amour perdu, s'attendrir à un coucher de soleil.

- De fumeux intellectuels s'évertuent à la radio ou ailleurs à commenter, non sans un certain sadisme, Heidegger à des analphabètes. Avouons en passant que l'illustre "philosophant" visé sous cette rubrique a l'air de se perdre facilement dans les méandres de la pensée heideggérienne.

- Le théâtre vit la même crise. On assiste depuis un certain temps à des débats timides pour remédier à cet état de choses. Le théâtre n'a pratiquement pas d'amateurs en Tunisie car ni les auteurs, ni les acteurs, ni les metteurs en scène ne respectent leur public. Le succès d'une aussi médiocre pièce que "Hadj Klouf" est révélateur à cet égard. Le jour où nos auteurs se mettront à réfléchir sérieusement à leurs thèmes, ce jour-là ils comprendront l'une des missions essentielles du théâtre dans un pays qui se dit socialiste : "Etre le promoteur infatigable de la culture des masses". Le public n'est pas si responsable de la qualité de la production comme on incline à le croire.

- Dans cet inventaire, nous ne saurions négliger le cinéma, la radio, la peinture, les revues culturelles, les cercles et clubs. La production cinématographique ne mérite même pas d'être mentionnée. Quelques courts métrages, de mauvais goût, qui ne peuvent cacher leur caractère publicitaire pour le touriste. Pour la peinture, elle est à usage externe. En effet, nos peintres formés à l'étranger produisent pour l'étranger et se soucient fort peu des appréciations de leur public national.

- La radio, par contre, doit attirer notre attention. Il est inutile de souligner l'importance de ce formidable instrument et son influence sur les masses. Malheureusement, ce moyen d'information et d'éducation sert à la propagande politique du régime. Nous ne citerons pas les longues heures de discours du Président de la République ou de tout autre responsable. Nous ne mentionnerons pas non plus les abrutissantes séances de mélodies langoureuses de

A. Hafez, ni la musique asexuée de notre "ténor national", ni les ridicules sketches du genre "Fi Dar Ammi si Allala". Il reste deux ou trois séances par semaine (comme Amateurs en herbe, Belles Lettres) qui pourraient à la rigueur passer pour culturelles.

– Quant aux revues, il serait indécent de parler ici de "Faïza" qui se prétend culturelle parce que la "majorité de ses lecteurs et lectrices sont de jeunes collégiens, lycéens et dactylos" ("Faïza" n° 39, 6e année). Ce serait également tenir un propos déplacé – ne serait-ce que par respect pour le mot culture – que de remarquer l'existence jusqu'à une date proche d'un mystérieux club Aziza Othmana, où les réceptions mondaines du Tout Tunis tenaient lieu de causeries-débats.

Nous aurions bien aimé, par contre, parler d'At-Tajdid. Malheureusement pour la culture, cette revue n'a pas eu longue vie; on devine aisément pourquoi. Quand à "El-Fikr" qui, elle, continue à vivoter, sa conception scolastique de la littérature nous la rend suspecte.

– La musique ? Soyons sérieux. En principe la profondeur d'un peuple devrait se mesurer à la grandeur de sa musique. Chez nous, la musique (nous ne parlons pas du folklore) est l'art le moins cultivé. Nos "musiciens" sont possédés par le terrible démon argent. Plagiat et gain. Voit-on nos exécutants au travail ? Eh bien ! une scène qui défie toute description : l'infernal bruit de casseroles du temps de la belle époque de l'Algérie française ! Sans aucun sens de la musicalité, de l'harmonie, les uns tirent à hue, les autres à dia. On dirait qu'ils accordent éternellement leurs instruments. Eros (au sens sordide et terre à terre du terme) et Bacchus se partagent leurs quelques heures de lucidité. Quant à Elektra – au sommet de la montagne où elle a la délicatesse de se retrancher – on la voit dignement attendre – et non sans impatience – un séducteur tunisien, voire arabe.

Après un bilan aussi sombre, quels espoirs sont-ils permis en Tunisie ? Et d'abord, qui est responsable de cette angoissante situation ? Qui incriminer ? Le procès du colonialisme a été déjà fait et y revenir ne sert qu'à camoufler nos erreurs, notre impuissance présente. L'origine soit être recherchée dans l'ensemble d'une certaine conception de la culture. Entre une culture de masse et une culture d'élite, les responsables ont selon toute vraisemblance opté pour la seconde et il ne peut en être autrement dans un régime qui, dans tous ses actes, se montre paternaliste et nie au peuple toute appréciation juste dans les domaines politiques, économiques, sociaux et à fortiori culturels. Cette culture restera l'apanage d'une élite, justement l'élite dirigeante qui s'en gargarisera dans les réceptions mondaines, dans les clubs, au son du Malouf. La véritable culture est ailleurs.

*

APPROCHES D'UNE CULTURE NATIONALE AUTHENTIQUE

Pour que naisse une véritable culture nationale, il faut que cesse le divorce entre intellectuels et masse. Tant que les intellectuels ne daigneront pas se pencher sur les problèmes nationaux, plonger dans les couches historiques et sociologiques les plus profondes de la nation, aucun espoir de voir éclore une culture nationale ne sera permis. Or, une des raisons du vide culturel qui sévit actuellement chez nous est due au fait que nos "éminents intellectuels" sont loin d'avoir satisfait à ces conditions fondamentales. S'étant inoculé la bave de certains milieux littéraires bourgeois d'Europe, ils sont devenus méconnaissables à leur peuple. Ayant voulu être l'élite, ils ont trouvé chez nous un terrain de choix. Au pays des aveugles, le borgne est roi. Leur avenir assuré, des masses ils n'ont cure. Après tout, doivent-ils se dire, nous ne sommes pas des enfants de Marie, nous ne sommes pas nés pour sauver l'humanité; à nous la belle vie, autour de nous, après nous le déluge. N'ayant en tête que le souci de garder leurs fonctions, de maintenir leurs privilèges, ils incarnent d'ores et déjà l'indifférence vis-à-vis de leur peuple par qui et pour qui ils sont l'élite. Masses et intellectuels se côtoient, se croisent mais s'ignorent.

Nous ne croyons pas quant à nous qu'une telle attitude soit raisonnable pour sortir de l'état actuel. C'est que, pour nous, la véritable culture est engagée. En effet la culture, forme la plus élaborée et la plus profonde de la société, ne peut être - si elle tient vraiment à la vie et à l'épanouissement - que dynamique. Voir une culture sous un angle statique est le propre du sociologue qui la fige idéalement pour y voir plus clair. Tel n'est pas le cas de celui qui se place au sein même de cette culture pour lui donner plus de force, plus de vie. Il se trouve dès lors obligé d'embrasser la société dans sa totalité, dans son passé, son présent, son futur, tout en mettant en question et le présent et le passé pour jeter les bases d'un futur meilleur. "La culture véritable, écrit Sartre, consiste à la fois en une étude des objets passés et en leur mise en question au nom d'une situation présente." En effet, une culture ne naît pas ex nihilo. La culture est l'aboutissement de grands efforts humains à travers l'histoire. Il serait vain, dès lors, de n'afficher que mépris pour tout ce qui appartient à notre passé. Rien n'est plus vicieux que le raisonnement qui consisterait à dire que nous n'avons rien d'arabe ni de musulman.

Notre culture nationale se détache sur un fond de culture arabo-musulmane, n'en déplaise aux quelques brebis galeuses, bêates admiratrices de Sheila et de Johnny Hallyday et plus portées sur le yé-yé que sur ce qui est profondément national.

Est-ce à dire que nous devions revenir à la belle époque de la culture arabe ? Loin de nous une telle idée. En aucune façon il ne peut être question de nous enliser dans un lointain passé. La reconquête du passé n'est pas une reconquête de textes mais d'esprit, en l'occurrence de ce dynamisme qui a fait de nos classiques de très originaux créateurs et cette ouverture intellectuelle qui a fait d'eux une charnière entre la pensée grecque et la pensée occidentale proprement dite. Quand bien même l'empire arabo-musulman s'évanouirait en fumée, ce qu'il y a de substantiel dans nos classiques nous resterait toujours. Toutefois, comme on ne manquera pas de le souligner, nous sommes loin de soutenir un quelconque nationalisme tapageur qui ne pourrait mener qu'aux pires désastres. Nous devons être ouverts à tous les courants culturels de tous les peuples et de tous les temps. Nous estimons néanmoins qu'importer tout cru du Chateaubriand ou du Lamartine - comme d'aucuns ont tendance à le faire - est un travail stérile car il ne profite nullement à notre peuple resté profondément attaché au patrimoine national. Une culture ne s'importe pas, elle s'assimile. Bref, nous avons à être de "bons disciples".

La reconquête du passé consiste en la reconquête de nous-mêmes au sens le plus noble du terme, c'est-à-dire des hommes. Nous nous élevons contre toute tentative de faire de l'Arabe un être bizarre, unique, d'une irréductible spécifité. L'Arabe n'est qu'un homme qui vit comme les autres hommes sa condition d'homme. Vue dans une perspective dynamique, cette reconquête du passé est une mise en question de ce passé. Nous avons à éviter une certaine conception de l'histoire qui est englué dans un passé mythique et mystificateur. Le passé, si lointain soit-il, est toujours présent devant nous, autour de nous, en nous. La véritable histoire se moque de l'histoire.

Notre culture classique, fille de son époque, ne peut être acceptée telle quelle. Il faut la situer dans son contexte historique et social, la reprendre dans son historicité en tant qu'expression d'une société donnée à une époque donnée et en rejeter tout ce qui ne répond pas aux exigences de notre époque. Nous n'avons que faire d'une culture exprimant une société féodale, d'une littérature de cour. C'est au niveau de notre condition sociale présente que se posent les véritables problèmes.

Traiter de la culture nationale ne peut se faire que dans un esprit dialectique. Perpétuelle contestation, elle ne peut être qu'engagée. La tour d'ivoire est une attitude traîtresse à notre époque. On ne voit nullement pourquoi l'intellectuel - être profondément historique - laisserait l'histoire se faire sans lui, malgré lui, peut-être contre lui. Les indifférents sont contre. Mais quel est le rôle de l'intellectuel dans notre société, que doivent être ses rapports avec la masse ?

La culture nationale, entendue comme patrimoine de la majorité, doit être appréhendée là où elle existe, c'est-à-dire au sein des masses. La culture froidement élaborée dans les milieux universitaires ou les laboratoires ministériels et imposée aux masses comme culture nationale n'a de national que le nom.

Les intellectuels et la masse doivent communiquer dans une atmosphère de confiance, se découvrir, s'extérioriser, se confesser. Les intellectuels - en tant qu'ils ont pris sur eux la charge de transcrire sous diverses formes esthétiques les exigences de la masse - sont tenus d'aller les puiser à la source. Le travail intellectuel ne pourrait être couronné de succès que dans la mesure où les masses s'y retrouvent. Cela n'est point possible à l'état actuel des choses. Dès lors, jeter un pont entre les intellectuels et la masse s'impose. Les intellectuels ont à se faire un public. Une intense et saine alphabétisation est le seul moyen pour atteindre ce but. Toutefois, si poussée que soit cette alphabétisation, elle ne reste qu'un stade élémentaire pour pouvoir accéder par la suite à un niveau décent de culture. Ainsi, devenues plus informées, plus conscientes, les masses deviendront moins passives, plus exigeantes et poseront de plus en plus de problèmes à leurs intellectuels. De cet interminable dialogue, tout le monde profite.

Est-ce le cas en Tunisie ? Non, selon toute apparence. Bien au contraire, le fossé se creuse de plus en plus entre intellectuels et masse. Celle-ci s'enterre. Non confiante, elle sombre dans une profonde déception. Ne se reconnaissant pas dans la forme actuelle du régime, elle préfère se taire. Quant à l'alphabétisation, personne n'a l'air d'y songer et on se demande si les multiples associations culturelles accomplissent vraiment leur devoir.

Dès lors, s'engager, c'est militer pour une démocratie susceptible de laisser à chacun son droit de juge et d'artiste. L'intellectuel engagé doit délaisser la ville et ce qu'elle a de fallacieux pour aller hardiment vers ceux qui sont ses alliés naturels et ses véritables juges.

*

C O N C L U S I O N

Devant le vide inquiétant, la vie purement biologique de notre peuple, le rôle de l'intellectuel consiste, à notre avis, à créer une nourriture spirituelle, copieuse, originale. Il s'agit d'arracher notre peuple à la profonde léthargie où il n'a cessé de sombrer. Malheureusement, l'élite se trouve chez nous paralysée par une terrible paresse et n'arrive pas à se dégager d'une vie douillette et acrimonieuse.

Conscients de nos devoirs, de la lourde tâche qu'il nous incombe d'accomplir et du danger qui nous guette, nous nous considérons comme engagés pour répondre aux exigences d'une culture authentiquement nationale et populaire.

***
***
***

documents

les caractéristiques de l'algérie

Ce qui se passe en Algérie nous concerne au plus haut point. Une expérience sans nulle autre pareille en Afrique y est tentée. Un pari, dont l'enjeu est la réhabilitation d'un peuple, s'y joue d'une façon sérieuse et serrée. Notre devoir est de suivre de très près le déroulement des différentes phases de ce combat, d'en apprécier les aspects positifs autant que les aspects négatifs et d'en tirer les leçons pour le combat, qui sera inévitablement le nôtre un jour.

Dans cette perspective, nous présentons à nos camarades le chapitre intitulé "Caractéristiques de l'Algérie", extrait du récent avant-projet de programme du Parti FLN, établi par la Commission de préparation du Congrès qui s'est tenu le 16 Avril à Alger.

Il nous semble remarquable de justesse et de lucidité.

La compréhension de l'état présent de notre pays, des luttes qui s'y déroulent, des contradictions à surmonter, implique une juste appréciation de ses caractéristiques.

1. L'Algérie est un pays arabo-musulman. Cette définition exclut toute référence à des critères ethniques et s'oppose à toutes sous-estimations de l'apport antérieur à la pénétration arabe. La division du monde arabe en unités géographiques ou économiques individualisées n'a pu reléguer à l'arrière-plan les facteurs d'unité forgés par une histoire, la culture islamique et une langue commune.

Profondément croyantes, les masses algériennes ont lutté vigoureusement pour débarrasser l'Islam de toutes les excroissances et superstitions qui l'ont étouffé ou altéré. Elles ont toujours réagi contre les charlatans qui voulaient en faire une doctrine de la résignation et l'ont associé à leur volonté de mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme.

La révolution algérienne se doit de redonner à l'Islam son vrai visage, visage de progrès.

L'essence arabo-musulmane de la nation algérienne a constitué un rempart solide contre sa destruction par le colonialisme. La suppression brutale des institutions, l'appropriation directe des terres, des moyens d'échanges et de l'appareil étatique par une minorité étrangère implantée à la faveur de la conquête n'ont pas empêché le peuple algérien de reconstruire une vie sociale nouvelle. Elles ont seulement donné un cachet spécifique aux problèmes agraire et culturel et aux questions de l'encadrement administratif et technique.

2. La lutte pour le triomphe des principes démocratiques a pénétré les masses, impulsé leur action et déterminé leur comportement et leurs perspectives. A travers la résistance armée à l'impérialisme français, elles ont pris conscience de leur force et de leur capacité de résoudre elles-mêmes leurs problèmes.

3. L'Algérie sort à peine de l'emprise coloniale. La paix de compromis conclue à Evian aboutirait à un blocage de la Révolution si les dispositions de ces accords ne sont pas réaménagées dans le sens de l'intérêt national.

Les accords d'Evian constituent le moule à partir duquel s'est exprimée la renaissance de la nation et de l'Etat algérien.

Cependant, la présence de l'armée française et plus encore la nature de nos relations financières et économiques avec la France limitent notre souveraineté et donnent un poids particulier aux phénomènes négatifs et aux agissements des couches exploiteuses nationales. Les tâches de caractère national fixées par le programme de Tripoli demeurent. L'impérialisme constitue encore l'ennemi principal de notre pays. Le Parti doit réagir énergiquement contre la tendance de ceux qui veulent assoupir insensiblement notre volonté de dégagement à l'égard de l'impérialisme, la noyer dans les tâches quotidiennes, endormir la vigilance populaire et aggraver les liens de dépendance du pays. La lutte pour la consolidation de l'indépendance et la lutte pour le triomphe de l'option socialiste sont indissolublement liées. Les séparer, c'est favoriser la croissance et la pression des forces hostiles au socialisme et diluer le rôle dirigeant des masses laborieuses ouvrières et paysannes dans des blocs sans principe.

4. L'Algérie est caractérisée par l'inégalité de développement entre les différentes régions. Cette situation héritée du passé confère une portée réelle aux phénomènes régionalistes, aux survivances féodales et à d'autres forces d'inertie. L'égalité des droits entre tous les Algériens serait un principe sans contenu si elle faisait fi du développement de la base matérielle. Seule l'augmentation des richesses générales du pays et le développement des forces productives à l'intérieur des régions retardataires permettront de supprimer les obstacles à leur intégration nationale et établiront l'harmonie nécessaire à une évolution normale du pays.

5. La résistance nationale au colonialisme et à l'impérialisme a trouvé son appui essentiellement dans les montagnes. Or les avantages de l'indépendance se sont d'abord manifestés dans les villes et les plaines. Il y a là une contradiction. S'attacher à là

solution de cette contradiction c'est travailler à unir la paysannerie pauvre aux ouvriers des villes et des campagnes et réaliser une des conditions les plus impérieuses à la victoire du socialisme. L'accomplissement de cette tâche est d'autant plus vitale que les milieux les plus ouverts à l'idée d'une révolution sociale (ouvriers, intellectuels, etc...) furent parfois moins lucides sur les questions de la lutte nationale que d'autres couches plus traditionalistes. Le risque que connaît le pays est que des idéologues au service des couches exploiteuses se réclament de leur lucidité relative sur des questions nationalistes pour empêcher toute approche scientifique de problèmes qui sont aujourd'hui de nature révolutionnaire.

6. Le colonialisme a développé parmi les Algériens des habitudes de consommation sans commune mesure avec les possibilités réelles du pays. Ces habitudes aggravées par la guerre, constituent un facteur de corruption extraordinaire. Le Parti ne peut accepter, sans se couper des masses, la disparité des revenus actuellement existante. Il doit combattre avec vigueur les conceptions parasitaires nées dans les conditions d'une exploitation forcée des masses laborieuses. Le succès de cette lutte est lié à l'élimination des couches privilégiées du devant de la scène et à l'exercice des responsabilités politiques et de gestion par les masses laborieuses elles-mêmes. C'est là le moyen le plus juste et le plus efficace pour éviter de tomber dans le piège d'un pseudo-égalitarisme.

STRUCTURES ET TENDANCES DE LA SOCIETE ALGERIENNE

7. Dans notre pays, la structure sociale fut déterminée par le caractère qu'elle a acquis sous la domination impérialiste. Ce fait a énormément atrophié le développement des couches nationales privilégiées, tandis qu'il favorisait la prolétarisation et la paupérisation de l'immense majorité de la population.

8. Au bout de 130 ans de colonisation de peuplement, l'Algérie possédait à peine quelques industriels d'une certaine importance et quelques cadres supérieurs et intellectuels. Des noyaux bourgeois plus importants étaient formés par les gros commerçants et surtout par les moyens et riches propriétaires terriens. Au total, les couches bourgeoises proprement dites n'excédaient pas les 50.000, soit moins de 1/40e de la population active.

9. La petite bourgeoisie, source potentielle d'éléments à l'idéologie antisocialiste de la bourgeoisie, tient une place beaucoup plus importante : dans l'agriculture, dans le commerce, dans l'artisanat, dans les emplois techniques et intellectuels subalternes, de bureau, etc... Au total, le 1/8e environ de la population active.

10. Toutefois, pour déterminer la force effective de ces couches bourgeoises et petites bourgeoises dans la dynamique de la lutte sociale, il convient de tenir compte non seulement de leur poids économique, mais également de leur influence idéologique, culturelle et politique, dans un milieu paysan et ouvrier très défavorisé à cet égard.

11. Depuis l'indépendance, une nouvelle couche sociale en formation accélérée risque d'intervenir du côté de la poussée instinctive antisocialiste de la bourgeoisie bureaucratique qui se forme dans les appareils de l'administration, de l'Etat et de l'économie, grâce au sentiment de puissance que lui accorde l'exercice du pouvoir.

12. Cette force, par sa position dans la machine de l'Etat et de l'économie peut s'avérer considérablement plus dangereuse pour l'évolution socialiste et démocratique de la Révolution que n'importe quelle autre force sociale actuelle du pays. Cela est dû au fait que l'Etat algérien a maintenu les structures administratives établies par le colonialisme, alors qu'il était appelé par le développement historique de la Révolution à assumer un rôle économique auquel les structures administratives ne convenaient pas. En effet, les structures établies par le colonialisme avaient pour but d'encadrer une économie libérale dans laquelle la fonction économique était laissée aux propriétaires des moyens de production, aux entrepreneurs et aux intellectuels de professions libérales.

13. C'est parce qu'elle a été amenée à assumer un rôle économique dans le cadre de structures administratives coloniales que la bureaucratie administrative et économique peut s'avérer considérablement plus dangereuse pour l'évolution socialiste et démocratique de la Révolution que n'importe quelle autre force sociale actuelle dans le pays. C'est à travers elle que peut se transmettre aussi bien l'influence de l'impérialisme que des couches bourgeoises nationales visant à contrecarrer la politique socialiste et à la faire dévier, la saboter.

LA REVOLUTION SOCIALISTE

14. La dynamique globale de la lutte sociale telle qu'elle s'est manifestée et au lendemain de la libération agit en faveur d'une ouverture socialiste de la Révolution. La majorité écrasante de la population paysanne ou ouvrière vivant dans des conditions de paupérisation extrême pousse vers la transformation radicale de la société coloniale traditionnelle et appuie toutes les mesures que le pouvoir adopte en ce sens. Ces mesures, d'autre part, ont été accélérées par le fait de la disparition brusque de la véritable classe possédante du pays représentée par la population européenne.

15. C'est dans l'interaction de ces conditions objectives qu'il faut chercher l'origine du décret sur l'annulation des transactions qui a exprimé la décision du pouvoir de donner un coup d'arrêt à la croissance des forces hostiles au socialisme, en les empêchant de s'accaparer le patrimoine national récupéré grâce aux sacrifices des paysans et ouvriers au cours de la guerre de Libération nationale.

16. C'est également dans cette interaction des conditions objectives qu'il faut chercher l'origine du mouvement des "Comités de gestion" constituant une continuité de la Révolution à travers les mesures des autorités politico-militaires d'après-guerre. Ce mouvement encouragé, institutionalisé par le pouvoir, aboutit à l'actuel système de l'autogestion, caractéristique principale en Algérie de l'ouverture vers le socialisme.

leurs, des déformations bureaucratiques do l'appareil d'Etat, do la faiblesse de l'implantation des syndicats et du Parti. Ces données objectives nécessittent une lutte constante pour le resserrement des liens avec les masses laborieuses et le déracinement des mentalités rétrogrades forgées dans les conditions de l'exploitation de l'homme par l'homme. La parasitisme, la recherche du profit illicite et des avantages, doivent être dénoncés et combattus, leurs conséquences exposées franchement aux masses.

25. La nécessité de créer une pensée politique et sociale puisée dans nos valeurs propres, nourrie de principes scientifiques et prémunies contre les attitudes d'esprit erronées, nous fait saisir l'importance d'une conception nouvelle de la culture.

La culture algérienne sera nationale, révolutionnaire et scientifique.

1º) Son rôle de culture nationale consistera, en premier lieu, à rendre à la langue arabe, expression même des valeurs culturelles de notre pays, sa dignité et son efficacité en tant que langue de civilisation. Pour cela, elle s'appliquera à reconstituer, à revaloriser et à faire connaître le patrimoine national et son double humanisme classique et moderne afin de les réintroduire dans la vie intellectuelle et d'éducation de la sensibilité populaire. Elle combattra ainsi le cosmopolitisme culturel et l'imprégnation occidentale qui ont contribué à inculquer à beaucoup d'Algériens le mépris de leur langue, de leurs valeurs nationales.

26. 2º) En tant que culture révolutionnaire, elle contribuera à l'oeuvre d'émancipation du peuple qui consiste à liquider les séquelles du féodalisme, les mythes antisociaux et les habitudes d'esprit rétrogrades et conformistes. Elle ne sera ni une culture de caste fermée au progrès ni un luxe de l'esprit. Populaire et militante, elle éclairera la lutte des masses dans le combat politique et social sous toutes ses formes. Par sa conception de culture active au service de la société, elle aidera au développement de la conscience révolutionnaire en reflétant sans cesse les aspirations du peuple, ses réalités et ses conquêtes nouvelles, ainsi que toutes les formes de ses traditions artistiques.

3º) Culture scientifique dans ses moyens et sa portée, la culture algérienne devra se définir en fonction de son caractère rationnel, de son équipement technique, de l'esprit de recherche qui l'anime et de sa diffusion méthodique et généralisée à tous les échelons de la société.

27. De là découle la nécessité de renoncer aux conceptions routinières qui pourraient entraver l'effort créateur et paralyser l'enseignement en aggravant l'obscurantisme hérité de la domination coloniale. Cette nécessité s'impose, d'autant plus que la langue arabe a subi un tel retard comme instrument de culture scientifique moderne, qu'il faudra la promouvoir, dans son rôle futur, par des moyens rigoureusement concrets et perfectionnés.

***
***
***
***

POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE PENSEE SOCIALISTE

28. Loin de dépendre seulement de la profession de foi socialiste, le socialisme résulte avant tout de l'affermissement irréversible de structures sociales, économiques et politiques socialistes, c'est-à-dire excluant toute forme d'exploitation de l'homme par l'homme. Car, par-dessus tout, les hommes sont ce qu'ils sont et non ce qu'ils disent être.

29. Mais le socialisme ainsi inscrit dans la réalité objective doit avoir à la fois comme indice et comme catalyseur une conscience socialiste claire, largement répandue et sans cesse radicalisée. C'est une erreur mortelle que de sous-estimer le rôle du facteur politique dans la marche au socialisme.

30. Par conséquent, pour assurer la socialisation et pour l'approfondir, il faut veiller à ce que l'élaboration et la diffusion de nos idées socialistes soient développées sous toutes les formes possibles.

31. Il faut, avant tout, imprégner la vie nationale des idées-forces qui constituent les piliers de notre option socialiste et qui tournent autour des luttes antiimpérialistes, anticapitalistes et antibureaucratiques. Par les campagnes incessantes, par des mots d'ordre appropriés, il faut remplir concrètement le paysage politique algérien de slogans qui marquent les étapes de notre Révolution en faisant assimiler au peuple les acquis et en l'aidant à prendre conscience des dangers et des obstacles à vaincre.

32. Il faut ensuite qu'au niveau de toute l'activité intellectuelle du pays (lettres, arts, etc...) le contenu du socialisme soit popularisé de façon à modeler définitivement notre mentalité. A cet égard, il convient d'insister tout particulièrement sur l'importance de l'enseignement – à tous les niveaux – comme instrument de formation idéologique, ce qui implique notamment une refonte révolutionnaire des programmes légués par le colonialisme et le capitalisme. Il faut encore que, par un vaste réseau d'universités populaires par exemple, un effort systématique d'éducation socialiste des travailleurs soit entrepris et poursuivi à travers tout le pays.

33. Il faut qu'au niveau de l'encadrement politique du pays, une importance primordiale soit attachée à l'étude approfondie et institutionalisée des problèmes du socialisme et son application en Algérie comme arme devant permettre aux militants de mener à bien la lutte révolutionnaire à travers laquelle émergera notre société socialiste.

*
***
***
*

Bloc-notes du militant

QUE SE PASSE-T-IL A L'AEMNA

Depuis la dernière Assemblée générale de l'Association des Etudiants Nord-Africains (le 21 janvier 1964), un malaise n'a cessé de se confirmer dans les rapports entre cette Association et la direction de notre Centrale syndicale (UGET).

Ce malaise s'est concrétisé quelques semaines après, par l'ordre intimé à nos trois représentants au sein du bureau de l'AEMNA de présenter leur démission "dans les délais les plus brefs", ainsi que par la notification officielle, transmise aux Comités des quatre corpos de l'UGET à Paris et aux sections locales de l'UNEA (Union nationale des Etudiants algériens) et de l'UNEM (Union nationale des Etudiants marocains), de la décision officielle de rupture des relations entre notre direction nationale et l'AEMNA.

Un tel acte est lourd de conséquences car, par-delà les frictions circonstantielles, ce sont au lendemain d'un Congrès confédéral décevant et peu fructueux, les principes mêmes de la coopération entre les différents mouvements d'étudiants maghrébins qui se trouvent ainsi, par la volonté de nos responsables, mis en cause.

C'est pourquoi nous jugeons de notre devoir d'informer nos camarades des motifs réels de cette crise qui ne peut nous laisser indifférents et de prendre position quant à l'avenir d'une Association qui a fait ses preuves en des moments autrement plus difficiles et à laquelle nous sommes tous attachés.

LES ORIGINES DE L'AEMNA

Fondée en 1927, l'AEMNA devait, aux yeux de ses fondateurs, jouer le rôle d'un creuset où les jeunes Maghrébins, en nombre relativement restreint à l'époque et n'ayant pas de Centrale syndicale propre, apprendraient à militer pour un idéal commun : celui de l'indépendance politique, économique et culturelle de leur patrie maghrébine. Se côtoyer ailleurs que sur les bancs de l'Université ou aux terrasses des cafés, se connaître et travailler ensemble, tenter d'apporter dans la mesure du possible des solutions aux multiples et complexes problèmes d'ordre matériel qui se posaient à l'époque aux étudiants maghrébins. C'étaient là les premiers germes d'une réelle coopération maghrébine.

L'AEMNA put ainsi, et durant plus de vingt-cinq années, remplir dans les conditions difficiles de la période coloniale, son rôle de plaque tournante du mouvement

étudiant nord-africain. S'implantant dans diverses villes universitaires, elle joua un rôle incontestable dans le processus de prise de conscience des étudiants maghrébins résidant en France. A ce propos, faut-il rappeler que c'est en son local du 115 Boulevard Saint-Michel que se tint le premier Congrès de notre Centrale syndicale en 1952 et que c'est au sein de cette Association que bon nombre de dirigeants nationalistes firent leurs premières armes.

La naissance et le développement des organisations nationales (UGET, UNEM, UGEMA) allaient amener les responsables successifs de l'AEMNA à substituer aux statuts et aux règles de l'Association un certain nombre de coutumes souvent en contradiction avec "l'esprit maghrébin" des promoteurs de l'Association, mais qui avaient l'avantage de faciliter dans la pratique la bonne marche d'une organisation dont il devenait urgent de rénover les structures.

Les indépendances du Maroc et de la Tunisie, la naissance de la Confédération des Etudiants du Maghreb, en 1957, et la poursuite de la guerre d'Algérie, eurent pour effet de rendre plus aiguës les contradictions internes de l'AEMNA.

LES CONTRADICTIONS INTERNES DE L'AEMNA

1) Sa dépendance financière vis-à-vis des gouvernements tunisien et marocain et les implications politiques d'une telle situation furent à l'origine de bien des différends au sein de l'Association, différends qui, à n'en pas douter, préparèrent la voie à la crise actuelle.

2) La priorité que donnèrent à juste titre les différents responsables de l'Association à la lutte d'indépendance du Maroc, de la Tunisie et surtout au drame algérien (les camarades algériens étant soumis à la dure répression des années 1958 à 1961) ne leur permit pas de poser le problème du devenir de l'Association. Etant restée structurellement statique et faisant double emploi avec les sections locales des trois organisations, et sur le plan international avec la Confédération des Etudiants du Maghreb, l'AEMNA devint aux yeux de la majorité des étudiants une Association "utilitaire" : restaurant et local de réunion pour les sections des trois Centrales. D'ailleurs les trois organisations d'étudiants maghrébins ayant à faire face à des problèmes et à des difficultés souvent dissemblables, l'objectif fondamental de l'AEMNA d'intégrer progressivement les étudiants Nord-Africains en France dans une même entité maghrébine finit pas apparaître aux yeux de bon nombre de militants de l'AEMNA comme illusoire.

3) Enfin, le mode d'élection des membres du Comité est devenu, du point de vue structurel, la contradiction interne la plus importante de l'Association : comme nous l'avons dit précédemment, la naissance et le développement des organisations nationales (UGET, UNEM, UGEMA) a amené les responsables, pour des raisons d'efficacité, à reléguer au second plan les statuts (élections au cours de la première A.G. de l'année) au profit de la formule que la plupart d'entre nous ont connue et qui consiste à faire élire les membres du Comité au sein des A.G. respectives des trois organisations nord-africaines, l'A.G. de l'AEMNA n'ayant qu'à officialiser ces élections.

° ° °

Tels sont donc les problèmes que l'Association avait à résoudre en octobre 1962; une fois l'indépendance de l'Algérie acquise et la libération des trois pays du Maghreb accomplie. Une nouvelle orientation devait être nécessairement imprimée à l'AEMNA ainsi qu'à la Confédération des Etudiants du Maghreb.

Pour mener à bien une telle reconversion, une collaboration étroite, tant sur le plan de la réflexion que de l'action, entre les trois organisations était indispensable. Malheureusement, pour ce qui est de l'AEMNA, cela n'a pas été possible.

LA CRISE ENTRE L'UGET ET L'AEMNA

Les prises de position successives de la direction nationale de l'UGET et la polémique qui s'en suivit constituèrent, dès décembre 1962, un frein aux activités de l'Association. En effet, l'élection, en novembre 1962, de trois étudiants tunisiens non destouriens au Comité de l'AEMNA allait avoir pour conséquences un raidissement de la direction de l'UGET, raidissement qui alla s'accentuant au fur et à mesure de l'évolution de la situation au sein de la section de l'UGET de Paris.

En voyant la direction de l'AEMNA leur échapper et soupçonnant les nouveaux responsables de complicité avec les membres du Comité de la Section de Paris, le Bureau Exécutif de l'UGET, après avoir blâmé puis dissous ce Comité, soucieux d'étouffer toute opposition parmi les étudiants tunisiens à Paris, décida de rompre les relations avec l'AEMNA. Dès lors, la crise était ouverte; le but de la direction de l'UGET devenait clair : il s'agissait de mettre un terme à l'existence de l'Association. C'est ainsi que lors du IIe Congrès national de l'UGET fut adoptée une résolution interne mandatant le Bureau Exécutif pour demander au Congrès de la Confédération l'intégration en son sein de l'AEMNA. Cela devait,dans l'esprit des dirigeants destouriens, entraîner la nomination par les directions centrales des trois organisations maghrébines (ou ce qui revient au même, par le Secrétariat de la Confédération) des membres du Comité de l'AEMNA.

DU CONGRES DE L'UGET DU KEF A L'AG DE L'AEMNA DU 12 JANVIER

Cependant, pour des raisons diverses, le Congrès confédéral fut retardé à trois reprises. Aucune solution nouvelle n'ayant été trouvée à la rentrée d'octobre de l'année en cours, nos camarades algériens et marocains décidèrent d'élire leurs délégués au sein de leurs sections respectives, en vue de les présenter à l'A.G. de l'AEMNA qui, statutairement, devait se tenir avant la dernière semaine de novembre.

Les responsables de la Commission administrative de l'UGET se raccrochèrent alors au fallacieux prétexte de l'impossibilité pour l'UGET de déléguer trois militants compte tenu de la nouvelle structure à Paris de notre organisation (dans le but d'affaiblir les forces progressistes majoritaires au sein de la section, le IIe Congrès national avait décidé de répartir les étudiants tunisiens à Paris selon leurs disciplines en quatre corporations).

Deux faits cependant allaient obliger le Bureau Exécutif de l'UGET à procéder à des élections dans les quatre corpos.

1) L'A.G. de l'AEMNA du 15 décembre 1963, considérant "que le retard apporté par les étudiants tunisiens pour élire les délégués de l'AEMNA ne doit pas entraver les activités de l'Association", avait décidé "la tenue d'une A.G. de l'AEMNA le 12 janvier 1964 afin d'élire les trois camarades tunisiens délégués par leur base."

2) Les contacts qui eurent lieu entre les responsables des trois organisations maghrébines lors du Conseil de la Confédération qui s'est tenu les 11 et 12 décembre à Tunis.

Il est important de remarquer ici que les étudiants progressistes, qu'ils soient membres des comités de corpos ou simples militants, n'ont cessé de répéter au cours de diverses réunions (assemblées générales, réunions avec les membres de la C.A.), et notamment au cours du premier Conseil des cadres d'Europe de l'UGET (4 et 5 janvier 64) que la solution la plus réaliste et la plus juste consistait à réunir une A.G. de tous les étudiants tunisiens à Paris en vue d'élire nos trois délégués à l'AEMNA - les élections au sein des quatre corpos pouvant, au cas où aucun des quatre délégués ainsi

élus n'accepterait de se désister, provoquer une crise au sein de l'Union, crise qui ne manquerait pas de se ressentir au sein de l'A.G. de l'AEMNA du 12 janvier.

Les membres de la C.A., et le secrétaire général de l'Union lui-même, rejetèrent catégoriquement cette solution, affirmant à qui voulait les entendre qu'une telle crise était sinon impossible du moins peu probable. Le secrétaire général de l'Union alla même jusqu'à parler d'un éventuel "aménagement politique". Malheureusement, ce qui était à craindre arriva : les élections du vendredi 10 janvier se traduisirent par le succès de deux étudiants destouriens (Sciences et Droit) et de deux étudiants non destouriens (Médecine et Lettres). Aucun des quatre élus n'acceptant, ce qui est légitime, de se désister, ce furent donc, après quarante-huit heures de conciliabules, quatre délégués tunisiens qui se présentèrent lors de l'A.G. de l'AEMNA du 12 janvier.

L'AG DE L'AEMNA DU 12 JANVIER

Quelle devait être l'attitude de l'A.G une fois que la proposition du secrétaire général de l'UGET d'élargir le bureau de l'AEMNA à douze membres fut rejetée ? Devait-elle accepter l'attitude arbitraire de la direction de l'UGET, décidant sur le champ d'éliminer un des délégués non-destouriens, en l'occurrence la déléguée de la corpo de Lettres ? Ou devait-elle, la "coutume" menant à l'impasse, retourner aux statuts de l'Association, considérer les quatre délégués comme de simples candidats et élire trois d'entre eux ?

L'Assemblée générale souveraine (unanimité des camarades algériens et marocains) opta pour la deuxième solution. C'est alors que les deux délégués destouriens décidèrent de démissionner et de quitter la salle en compagnie d'une quinzaine de partisans, secrétaire général de l'UGET en tête. Attitude condamnable à plus d'un titre, qui consacra la rupture définitive et fut réprouvée par la majorité des militants de l'AEMNA. Les camarades marocains de l'UNFP commentant deux semaines plus tard, dans le bulletin de la Fédération de France de leur organisation, ce départ, l'ont fait en ces termes :

> "Un fait est certain : les étudiants tunisiens qui ont quitté l'A.G. ont eu un comportement très paradoxal et peu constructif. Par leur attitude, ils ont compliqué le problème qu'ils nous posaient plutôt qu'ils n'ont essayé de le résoudre avec nous. De plus, quitter l'A.G. de l'AEMNA dans ces conditions, cela signifiait qu'ils ne voulaient se conformer - quoi qu'ils en disent - ni à la lettre des statuts, ni à la "coutume"."

Après le "départ" des destouriens, l'Assemblée générale adopta à une large majorité une résolution demandant de voter pour les deux délégués restants ainsi que pour un troisième candidat non-délégué par sa base, pris au sein de l'A.G. en tant que militant de l'AEMNA. On pourra épiloguer longtemps sur l'opportunité d'une telle décision, il n'en demeure pas moins que seule l'attitude des responsables destouriens a entraîné une telle prise de position. A leur volonté d'imposer à l'association leur solution, il était absolument nécessaire de les détromper en leur rappelant que l'AEMNA a ses statuts dont l'application stricte en cas de conflit demeure la règle.

Signalons ici que, contrairement au prétexte invoqué par le Bureau Exécutif de l'UGET pour justifier la rupture et malgré l'acharnement que chacun mettait à défendre sa thèse, nul propos ne pouvait être interprété comme insultant, encore moins outrageant et ce, pendant toute la durée de l'Assemblée générale.

Les conséquences de cette A.G. vont être de trois ordres :

1) Rupture unilatérale des relations entre l'UGET et l'AEMNA sans que l'UGET n'ait au préalable contacté les autres responsables maghrébins qui se sont ainsi trouvés mis devant le fait accompli. Dans leurs réponses au B.E. de l'UGET, les sections locales de l'UNEA et de l'UNEM

n'ont pas manquéddo regretter cette manière de faire totalement incompatible avec l'esprit maghrébin tant prôné par nos responsables.

2) Prenant la chose à son compte, le gouvernement tunisien décida, pour la deuxième année consécutive, de faire la sourde oreille au sujet de la subvention traditionnellement accordée à l'AEMNA. Cette manière très critiquable de "couper les vivres" à l'Association n'est pas de nature à faciliter le réaménagement du "115", ce "115" qui, de par la vétusté de ses locaux et la qualité très moyenne des repas qui y sont servis, est loin de faire honneur aux étudiants maghrébins.

3) Une vaste campagne d'intimidation dirigée par le Bureau Exécutif qui, après avoir fait voter par les Conseils des cadres des motions d'appui à son attitude, n'hésita pas à sommer les trois camarades élus de se retirer du Comité de l'AEMNA sous peine de sanctions, à blâmer le camarade secrétaire général de la corpo de Lettres pour en arriver à vouloir placer tous les étudiants tunisiens en France devant un faux dilemme : celui du choix entre l'UGET et l'AEMNA.

Face à cette situation créée par les responsables tunisiens qui ne font que s'enliser délibérément chaque jour un peu plus dans une entreprise qu'ils savent sans issue, quelle doit être notre attitude ?

NOTRE ATTITUDE VIS-A-VIS DE L'AEMNA

1) Proclamer une fois pour toutes qu'il n'y a point de choix à faire entre l'UGET et l'AEMNA. Nous avons le devoir en tant qu'étudiants tunisiens de militer au sein de l'UGET, organisation nationale ayant essentiellement un caractère syndical et politique. Mais nous avons aussi l'impérieux devoir, en tant qu'étudiants maghrébins, de militer au sein de l'AEMNA, Association à caractère social et culturel dont le but fondamental doit être d'affermir cette communauté de liens qui unit par-delà les frontières les peuples d'Afrique du Nord, et en particulier leurs jeunesses. Est-ce à dire qu'il ne doit y avoir aucun rapport entre l'AEMNA et les trois organisations estudiantines du Maghreb ? Non, en aucune manière nous ne saurions faire une telle erreur; bien au contraire, tout en stigmatisant l'autonomisme stérile de certains, nous pensons que les responsables de l'AEMNA doivent nécessairement coordonner et harmoniser les activités de l'Association en fonction des suggestions des responsables locaux de l'UGET de l'UNEM et de l'UNEA.

II) D'aucuns pourront prétendre que l'AEMNA fait double emploi avec la Confédération des Etudiants du Maghreb. Cela est faux car, la Confédération, organisme au sommet, n'a pas réussi à la suite d'un Congrès laborieux, à se doter de structures capables de renforcer à la base, et c'est le plus important, le courant unitaire qui se manifeste au sein de la communauté des étudiants maghrébins. Que la Confédération puisse devenir un instrument assez efficace sur le plan international, nous ne saurions le contester, mais c'est sûrement insuffisant. Car ce n'est pas seulement au sein de délégations communes dans les Congrès et séminaires internationaux, ou au cours de quelques rencontres sportives et culturelles prévus par le Congrès confédéral, que pourra s'affermir véritablement l'Union des Etudiants du Maghreb. Cela ne pourra se faire que par des contacts très fréquents au sein d'un cadre ouvert aux militants de base qui, par des activités culturelles et sociales développées, apprendront à mieux se connaître et à travailler ensemble.

III) Le jour où la Confédération des Etudiants du Maghreb pourra se doter de telles structures, l'AEMNA n'aura plus sa raison d'être. Mais en attendant que ce projet qui nous est cher et que nous appelons de tous nos voeux, se réalise, il est nécessaire de maintenir et de rénover l'Association des Etudiants Nord-Africains à l'échelle de la France.

Ainsi, loin de constituer un frein au développement des activités inter-maghrébines, l'AEMNA peut et doit jouer le rôle d'un catalyseur, ne serait-ce que durant une période transitoire, entre les communautés d'étudiants maghrébins en France.

C'est parce que nous pensons qu'une telle approche est la plus juste que nous appelons les responsables de l'UGET à dépasser les incidents de ces derniers mois, à réviser l'attitude négative des ruptures de relations et autre black-out financier, afin de collaborer efficacement à la rénovation et à la restructuration d'une organisation qui, ayant fait ses preuves, ne peut en aucune manière céder la place à ce qui n'existe pas encore. Les querelles stériles et les campagnes d'intimidation mènent à l'engluement et à l'enlisement. Ce qu'il faut, c'est reprendre contact avec les responsables locaux de l'UNEM, de l'UNEA et l'AEMNA afin de trouver une solution juste et démocratique à la crise actuelle.

A propos de la réaction de "l'Avant-Garde"

ORGANE DE LA FEDERATION NATIONALE DES ETUDIANTS DESTOURIENS

C'est chose faite à présent ! Les étudiants destouriens, après avoir délaissé au lendemain de la publication de notre deuxième numéro l'attitude circonspecte et réservée dont avaient fait preuve leurs responsables durant le premier trimestre (attitude décidée au Conseil des cadres d'Europe du Néo-Destour), ont clairement pris position au sujet de "Perspectives" dans le deuxième numéro de "l'Avant-Garde".

L'accueil favorable réservé, par nos Camarades de Paris, de province et même de Tunis, à notre revue les ayant acculés à "lever le masque", les étudiants destouriens l'ont fait d'une manière hargneuse, mesquine (ils ont attaqué "Perspectives" par le biais de "Jeune Afrique" qui a, semble-t-il, commis le crime de parler de notre Groupe d'études et d'action socialiste) et même très maladroite.

Jugez-en plutôt d'après les extraits les plus significatifs :

"La polémique hargneuse et la verve journalistique nous "faisant défaut", nous procéderons d'une façon assez "écolière" pour dégager quelques réflexions sur cette présentation et son sujet. Le "Groupe d'Etudes et d'Action socialiste" alias détracteurs en puissance des efforts constructifs et réalistes, ces "croisés" qui auraient décidé de distiller leur venin ... en laboratoire, se sont donc organisés pour étudier les "Perspectives". C'est sous ce titre qu'ils ont lancé une revue dans le souci, sans doute de ne plus faire appel à une certaine presse pour insulter les institutions de la République, dénigrer l'action du Néo-Destour, le parti de la révolution populaire et de l'édification socialiste. Ils s'érigent en porte-parole de la "gauche et de l'extrême-gauche" estudiantines (???), ce qui nous fait évoquer Napoléon se couronnant lui-même empereur ... Dans ce sens avec l'espoir candide mais sincère de les voir revenir au bon sens, de "rapprocher" leur "lointain" objectif de militer pour une Tunisie "meilleure", de comprendre enfin puisqu'ils ont la "tête bien faite", qu'ils doivent avoir non seulement les pieds sur la terre, celle de notre pays, mais également la foi sincère, l'abnégation farouche de la servir avec le meilleur de soi-même et non avec des chroniques ... S'ils persistent à penser qu'il (notre pays) est une maquette non terminée et immuable, alors, alors leur "premier maillon" sera également le dernier."

Nous pensons que non seulement nos camarades mais même bon nombre de destouriens trouveront de tels propos déplacés : en effet, à défaut de pouvoir entretenir un dialogue qui aurait pu être fructueux, ces journalistes en herbe (c'est eux qui le disent) ont préféré choisir la manière antidémocratique de ce monologue fait d'insultes, de menaces mais aussi, il faut bien en convenir, de... voeux candides. A ce propos, et

avant de revenir sur le seul grief qui vaille la peine d'être relevé : celui du peu d'intérêt que, semble-t-il, nous portons aux réalités de notre pays, rappelons-leur cette mise en garde de Bergson dans "Le Rire" : "Ce sont bien, eux aussi, des coureurs qui tombent et des naïfs qu'on mystifie, rêveurs candides que guette malicieusement la vie."

Le peu d'intérêt que nous portons à nos réalités nationales ! Soyons sérieux. Il suffirait à l'un de nos détracteurs de venir assister à nos séances de travail, de voir le souci que nous avons de ne rien avancer sans avoir au préalable confronté les données officielles avec les études d'organismes internationaux et les constatations que certains d'entre nous font régulièrement sur place, pour se convaincre du contraire. Certes, c'est peut-être faire preuve de "déracinement", de manque d'intérêt pour les réalités tunisiennes que de ne point traiter dans notre revue de problèmes aussi passionnants pour l'avant-garde militante de notre pays que ceux-ci :

- La vie est-elle possible sur la planète Mars ? ("Avant-Garde", n° 2).
- "En marge d'un problème d'actualité : les animaux pratiquent le planning familial" ("L'Action" du 28 mars 1964).

Nous en passons, et des meilleurs !...

Mais venons au fait. S'il est un grief que les "militants" de "l'Avant-Garde" n'osent pas faire publiquement à notre groupe, et qui explique leur attitude à notre égard, c'est que nous soyons restés fidèles à l'engagement que nous avons tenu dans notre premier éditorial : "Que dans les mille et une expériences entreprises, il y ait beaucoup de démystification à faire, nous ne le savons que trop. Que dans le même discours prononcé, la prostitution en règle du mot "socialisme" soit chose admise, c'est sûrement vrai, mais il nous importe de le démontrer scientifiquement et c'est démontrable. Il nous importe de le dire sans passion et c'est profitable. Pour notre formation rigoureuse aujourd'hui, pour la solidité de nos arguments demain, il nous faut entamer sans tarder la grande entreprise, la plus difficile qui soit, celle de la recherche et de l'étude. Ainsi, forts de nos analyses, conscients de nos réalités, nous proposerons des solutions. Ces solutions seront conformes à l'idéal de justice auquel nous souscrivons et aux possibilités nationales qu'en aucune façon nous n'ignorons."

Voilà, aucun fiel n'a jamais empoisonné notre plume, aucun chauvinisme ne faussera nos conclusions, mais rien par contre ne nous empêchera de dire tout haut des vérités que certains trouveront, et pour cause, amères.

Quant à leur façon assez "écolière" (c'est toujours eux qui le disent) de procéder, ces messieurs nous expliquent que s'ils y ont eu recours, c'est que la verve journalistique leur fait défaut.

En fait, faut-il ne voir là qu'une simple carence épistolière ?

Non, nous ne le croyons pas, car en vous lisant, messieurs, nous ne pouvons nous empêcher de penser à cette réplique de Laclos dans "Les liaisons dangereuses" : "Vous n'avez pas le génie de votre état, vous n'en savez que ce que vous avez appris et vous n'inventez rien, aussi dès qu'il vous faut sortir de la route ordinaire, vous restez court comme un écolier..."

o o o
o o o
o o o